

## Troisième séance, jeudi 20 mai 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
		Assermentation		
2021-GC-66	Divers	Prolongation du mandat du juge de paix ad hoc Yannick Riedo	Vote	
2020-GC-12	Motion	Loi sur le développement des infrastructures numériques	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre-André Grandgirard Daniel Bürdel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2018-GC-49	Mandat	Implantation de la fibre optique dans le canton de Fribourg (projet fth fr): vision et rôle de l'Etat en lien avec la motion 2020-GC-12	Retrait	<i>Auteur-s</i> Elias Moussa Nicolas Kolly Cédric Péclard Daniel Bürdel Jean-Daniel Wicht Gabriel Kolly Romain Collaud Bruno Marmier Sylvie Bonvin-Sansonens Pierre-André Grandgirard <i>Rapporteur-e</i> Nicolas Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-72	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2021-GC-71 "Il faut sauver à tout prix les Fêtes de chant, les girons de musiques et les girons de jeunesse dans le canton de Fribourg"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny Patrice Longchamp
2021-DFIN-5	Rapport	Utiliser le potentiel du travail à distance (teleworking) pour le personnel de l'Etat (rapport sur le postulat 2010-GC-30)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-DSJ-13	Loi	Abandon du certificat de bonnes moeurs dans la législation fribourgeoise	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-GC-123	Motion	Extrait cantonal des poursuites	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Bertrand Morel

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Rapporteur-e</i> Maurice Ropraz
2020-DIAF-43	Décret	Dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Michel Zadory <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-159	Motion	Modification de la loi sur la détention des chiens (RSF 725.3, LDCh) – Nouveaux détenteurs	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Romain Collaud Bertrand Morel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
		Communication		
2021-GC-3	Election (autre)	Un membre du Conseil de la magistrature (CM), en remplacement de Nadine Gobet	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Muriel Besson, Nicolas Pasquier, Ralph Alexander Schmid, Roger Schuwey et Kirthana Wickramasingam.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

## Communications

**La Présidente.** Le Bureau, ce matin, a décidé de rajouter, après le point 5, le traitement de la procédure accélérée pour le mandat 2021-GC-71, "Il faut sauver à tout prix les fêtes de chant, les girons et les girons de jeunesse dans le canton de Fribourg".

Un petit mot sur notre course d'école du mois de juin. Chers collègues député-e-s, je me réjouissais d'organiser la sortie estivale du Grand Conseil et de vous inviter dans mon fantastique district de la Broye. J'avais l'intention de vous démontrer enfin pourquoi c'est le plus beau district du canton. Malheureusement, cette course d'école était agendée au mercredi de la session de juin, elle aurait été la dernière de la législature, donc elle revêtait pour nous un caractère très spécial. Mais j'ai beau eu retourner le problème dans tous les sens, je n'ai pas trouvé de solution miracle pour que cette sortie soit à la fois conviviale et COVID-compatible, donc j'ai dû trouver une autre idée. Alors voilà ce que je vous propose: le mercredi 23 juin, je vous lance à toutes et à tous un défi, le défi de venir en transports publics depuis chez vous jusqu'à Forum Fribourg. Il ne s'agit pas d'une obligation mais bien d'un encouragement et pour vous aider, nous avons le précieux coaching du Service de la mobilité et des TPF. Les TPF qui, justement, nous ont préparé un petit kit de voyage, avec un plan, des horaires et une marche à suivre pour installer l'installation Fairtiq sur votre téléphone. Si vous avez la moindre question pour organiser le déplacement, ils seront à votre disposition. Ce qui pourrait être sympa, par exemple, c'est que vous veniez en groupe depuis votre district. Pour vous motiver dans ce défi, il y aura des prix à gagner et, surtout, un petit-déjeuner du terroir qui vous sera servi ici, à votre arrivée. La séance commencera exceptionnellement un peu plus tard. Ce matin, un communiqué de presse vous sera transmis par e-mail, en même temps qu'aux médias et, d'ici au 23 juin, vous allez recevoir tous les détails de l'organisation. Et même M. le Président du Gouvernement m'a promis qu'une fois n'est pas coutume, il viendrait en bus plutôt qu'en vélo. Alors voilà, mon défi est lancé! On se reverra le 23 juin et je compte sur vous.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

## Assermentation

**Assermentation** de M<sup>me</sup> Nadine Aebischer et MM. Jean-François Bard, Jean-François Bonfils, David Humair et Michel Seewer, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de mars et de mai 2021.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Madame, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

## Divers 2021-GC-66

### Prolongation du mandat du juge de paix ad hoc Yannick Riedo

---

Préavis de la commission: **05.05.2021** (*BGC mai 2021, p. 1677*)

---

## Vote

**La Présidente.** Cette prolongation du mandat du juge de paix ad hoc Yannick Riedo est d'un mois, soit jusqu'au 30 juin 2021. M. Riedo doit pallier l'absence de M<sup>me</sup> Martina Gerber. Or, selon l'article 91 al. 1 let. d bis de la loi sur la justice, il appartient au Grand Conseil d'approuver cette demande de prolongation sur préavis de la Commission de justice. La Commission de justice, à l'unanimité, propose au Grand Conseil d'accepter la prolongation du mandat du juge de paix ad hoc Yannick Riedo.

> Au vote, la prolongation de ce mandat est acceptée par 79 voix contre 0. Il y a 0 abstention.

*Ont voté oui:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 79.*

---

## Motion 2020-GC-12

### Loi sur le développement des infrastructures numériques

---

Auteur-s:	<b>Grandgirard Pierre-André</b> ( <i>PDC/CVP, BR</i> ) <b>Bürdel Daniel</b> ( <i>PDC/CVP, SE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions</b>
Dépôt:	<b>31.01.2020</b> ( <i>BGC février 2020, p. 343</i> )
Développement:	<b>31.01.2020</b> ( <i>BGC février 2020, p. 343</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>04.05.2021</b> ( <i>BGC mai 2021, p. 1686</i> )

---

#### Prise en considération

**Bürdel Daniel** (*PDC/CVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Plaffeien, une commune qui a pu bénéficier du déploiement FTTH sur son territoire, dans la région du Lac-Noir. Je représente également l'économie en tant que directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg, pour laquelle il est primordial de garantir:

- > une performance suffisante du réseau internet;
- > une couverture stable et sans lacunes;
- > idéalement, un réseau ouvert et non discriminatoire à tous les opérateurs.

Chers collègues, ces points importants pour notre économie et notre société que je viens de vous énumérer font tous partie des principaux avantages de la technologie FTTH. En plus, la performance est pratiquement illimitée et la durée de vie est estimée par les experts à au moins quarante ans, mais probablement c'est trop discret comme estimation.

Il y des dizaines d'années, nous avons investi dans le réseau de cuivre dans ce pays, ce qui nous sert aujourd'hui encore. Investissons aujourd'hui dans le futur avec la technologie de la fibre optique.

Gerade in der aktuellen Krisenzeit hat es sich eindrücklich gezeigt, dass schnelle Internetverbindungen für die Wirtschaft und Gesellschaft einem Grundbedürfnis entsprechen. Homeoffice und Homeschooling halten immer mehr Einzug und werden auch in Zukunft wichtig bleiben.

Für die Randregionen ist diese Entwicklung eine Chance und Gefahr gleichzeitig. Mobile und kabelgebundene Netze, wie das Glasfasernetz, sind mittlerweile unverzichtbare Bestandteile, die sich auf das Potenzial und die Entwicklungsmöglichkeiten einer Region auswirken. Mit einem Ausbau der wichtigen Glasfaser-Infrastruktur in Randregionen kann eine Entwicklung gefördert und so auch Abwanderung verhindert werden. In mehreren Kantonen laufen aktuell ebenfalls Initiativen zur Verbesserung dieser Infrastruktur.

Eine schnelle Internetverbindung gehört somit heute zu den Grundbedürfnissen unserer Gesellschaft, und der Staat hat für Rahmenbedingungen zu sorgen, dass keine Region diesbezüglich abgehängt wird. Der Grosse Rat des Kantons Freiburg hat im Jahre 2012 auf grossen Wunsch und Antrag des Staatsrates den zukunftsgerichteten Entscheid getroffen, das Glasfasernetz für alle Gemeinden auszubauen und so Freiburg einen wichtigen ökonomischen und gesellschaftlichen Standortvorteil zu verschaffen. Heute ist rund 1/3 der Haushalte ausgerüstet - dies zu einem Grossteil in städtischen und Agglomerationsgebieten.

Mit der heute behandelten Motion schaffen wir die Voraussetzungen, dass die Chancengleichheit der Regionen verbessert wird. Die staatlichen Mittel werden zudem nur dort eingesetzt, wo die Rentabilität der Investition nicht gegeben ist. Das hierzu von der Hochschule für Technik und Architektur entwickelte Modell liefert sehr gute Grundlagen für die zu treffenden Investitionsentscheide. Es ist also ein weiteres gutes Beispiel des Zusammenspiels von Hochschulen, Wirtschaft und Staat.

Auch die Konferenz der Freiburger Berggemeinden, deren Vorstandsmitglied und Initiant ich bin, hat sich daher klar für die Annahme der Motion und des ursprünglichen Mandates ausgesprochen, wie auch der Freiburger Gemeindeverband. Es ist nötig, mit dieser Investition in die Basisinfrastruktur den Randgebieten den gleichen Zugang zu einer schnellen Internetverbindung zu garantieren.

J'aimerais préciser ici qu'en acceptant cette motion, la fibre optique sera installée là où elle est nécessaire, c'est-à-dire là où les débits des infrastructures existantes sont insuffisants. Aujourd'hui on parle d'un minimum de 100 Mb/s, mais cette valeur pourra évoluer à l'avenir, ce qui est tout à fait possible avec la fibre optique. Le but de cette aide de 15 millions est de combler les lacunes là où les opérateurs renoncent à investir car la rentabilité n'est pas suffisante. Bien entendu, tous les chalets d'alpage ne seront pas tous raccordés, il faut rester dans des limites raisonnables. Pour des cas particuliers, d'autres

technologies peuvent être plus judicieuses. L'essentiel étant qu'une bande passante suffisante soit disponible dans tous les bâtiments habités à l'année et surtout dans ceux qui accueillent des entreprises!

Concernant la technologie 5G, les deux technologies sont complémentaires. Il faut savoir que chaque antenne 5G doit obligatoirement être raccordée à la fibre optique afin de pouvoir fonctionner.

Le Conseil d'Etat propose aujourd'hui d'accepter la motion et de poursuivre enfin la stratégie qu'il a déjà présentée en 2012. Les motionnaires sont d'accord avec la proposition et sont d'avis que la variante du prêt conditionnellement remboursable est la plus simple et rapide à mettre en œuvre et à appliquer. Les conditions de remboursement seront encore à définir.

Nous soutenons donc la motion et je vous en remercie de faire de même.

**Piller Benoît** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a examiné la motion proposant une nouvelle loi sur le développement des infrastructures numériques avec attention. Cette motion émane de la commission qui a examiné le mandat des mêmes auteurs, commission dont j'étais membre.

Le développement des télécommunications a, on pourrait dire, explosé l'année dernière. Que ce soit pour le télétravail, rendu obligatoire durant la pandémie, ou à cause de l'augmentation des commandes par internet, ou encore par la diffusion de films en streaming, la demande de connectivité numérique n'a cessé de croître.

Pour livrer dans tous les ménages les mégabits demandés, nous avons besoin d'une infrastructure adéquate. Certes, les opérateurs privés déploient des réseaux, mais ils sont poussés par les lois du marché. C'est-à-dire qu'ils vont tirer de la fibre ou installer des antennes là où se trouvent les clients. Vous aurez donc plus de chance d'être connecté à du haut débit si vous habitez une ville que si votre logement se trouve en campagne.

Le Grand Conseil avait été sensible à cette situation en débloquent un crédit de soutien à FTTH Fribourg, la société qui doit installer la fibre optique dans le canton. Les conditions initiales, en particulier l'accord passé avec l'opérateur historique Swisscom, ayant changé, l'État a retardé le versement des 15 derniers millions promis.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de ce développement numérique. Et pour l'accompagner au mieux, les motionnaires demandent une loi, la loi sur le développement des infrastructures numériques, qui donnera un cadre au soutien que l'État accordera aux entités qui déploieront les infrastructures. Mais cette loi devra aussi permettre d'aider le financement des réseaux dans les endroits moins rentables pour prendre un terme économique.

Un fonds pourrait être créé ou, simplement, le montant de 15 millions prévu pour FTTH Fribourg, ces 15 millions, ou plus, pourraient être alloués à cet effet. Nous avons déjà ce type de loi, comme la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, où une limite maximale de l'aide a été fixée.

Notre groupe est donc favorable à cette motion et vous demande de la soutenir.

**Moënnat Pascal** (*PDC/CVP, GR*). J'interviens au nom du groupe Le Centre, et je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, si ce n'est que j'utilise internet comme chacun d'entre nous.

La fibre optique est la colonne vertébrale de l'infrastructure numérique de notre société d'aujourd'hui et de demain. La motion déposée par nos collègues a pour but de relever le défi numérique sur l'ensemble du canton, de mettre non seulement à égalité les villes et les campagnes, mais aussi de l'amener dans les zones périphériques où le seuil de rentabilité économique pour les opérateurs n'est pas atteint. La fibre optique offre une technologie durable avec des vitesses de transmission de plusieurs milliers de fois supérieures au réseau en cuivre. En considérant le besoin de bande passante qui double tous les dix-huit mois, elle reste inévitable si l'on veut raccorder tous les logements et les entreprises du canton, même les plus éloignés. En parallèle, le développement du réseau 5G a pour mission de répondre à la demande croissante suscitée par l'essor des smartphones, de l'internet des objets, des voitures connectées, de l'intelligence artificielle et j'en passe. Ces technologies sont liées, sachant que la 5G doit être de toute façon raccordée à la fibre optique pour fonctionner.

La problématique soulevée par les motionnaires est légitime. Elle veut donner la possibilité à 95% des Fribourgeois de pouvoir bénéficier d'un accès internet à un débit minimum de 100 Mb/s. Aujourd'hui, seules les régions rentables pour les opérateurs sont ou seront raccordées. Ils laissent au passage quelques endroits du canton dans une sorte de vide numérique qui ne permet pas d'amener l'ensemble de la population au même niveau. L'objectif n'est pas d'investir à la place des opérateurs dans les infrastructures avec les 15 millions non utilisés par le premier projet, le but est d'allouer ce montant pour permettre de couvrir les coûts supplémentaires d'équipements des régions éloignées et défavorisées de notre canton. Dans la réponse du Conseil d'Etat, nous constatons avec satisfaction qu'il soutient la motion et propose deux variantes de financement. Soit un prêt conditionnellement remboursable auprès de FTTH Fribourg SA – cette variante a l'avantage de rester dans une logique similaire à l'aide financière que l'Etat a d'ores et déjà apportée à cette société – ou un subventionnement à fonds perdu.

Le groupe Le Centre est favorable à la motion et la soutiendra dans son ensemble.

**Michellod Savio** (*PLR/FDP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, je m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

Le développement des infrastructures numériques est d'une absolue nécessité. Cela permet de connecter les gens, les entreprises ou encore les collectivités publiques. La situation que nous vivons depuis un peu plus d'une année a montré à quel point ces infrastructures sont nécessaires et qu'elles doivent avoir une qualité suffisante pour répondre à des besoins toujours plus importants. Aussi, allouer les 15 millions destinés initialement au développement FTTH dans le canton à l'amélioration du réseau de fibre optique dans les régions les plus périphériques est essentiel. En effet, ces régions où le développement des réseaux sera peu ou pas rentables risquent d'être délaissées par les opérateurs commerciaux. Le risque est réel de voir apparaître des déserts numériques, et cela n'est pas souhaitable. A l'heure du développement de la 5G, on pourrait s'interroger sur la pertinence de la fibre optique. Ces deux technologies qui offrent la possibilité d'obtenir des débits de connexion très élevés sont à mon sens complémentaires. Elles permettent également d'assurer une redondance de l'offre qui pourrait être utile en cas de panne de l'un des réseaux. Le plus important, sans doute, est que la 5G sera elle aussi peu accessible dans les régions trop périphériques. Les opérateurs renonceront à développer la couverture dans ces lieux, également en raison du manque de rentabilité. Pour le nécessaire développement des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire cantonal, je vous invite, comme le groupe libéral-radical dans son intégralité, à soutenir cette motion tout à fait pertinente.

**Péclard Cédric** (*VCG/MLG, BR*). J'interviens au nom du groupe groupe Vert Centre Gauche et déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune Les Montets.

Cette motion fait suite au mandat 2018-GC-49, "Implantation de la fibre optique dans le canton de Fribourg : vision et rôle de l'Etat", qui lui faisait suite au retrait de partenariat de Swisscom du projet FTTH concernant le déploiement de la fibre optique. Cette motion fait également suite aux débats de la commission parlementaire chargée de l'examen du mandat, dont j'étais membre. Cette motion demande l'élaboration d'une nouvelle loi sur le développement des infrastructures numériques dans le canton de Fribourg, dans le but de poursuivre le développement des installations de la fibre optique afin de pallier au désert numérique. Concrètement, il serait demandé d'intervenir dans les zones où les opérateurs renoncent à investir pour des raisons économiques, soit non rentables. Il est souhaité que toutes les communes soient connectées à la fibre optique afin qu'à terme, 95% des habitations puissent disposer d'un débit suffisant de l'ordre de 100 Mb/s.

Dans sa réponse à cette motion, le Conseil d'Etat mentionne que l'évolution du contexte technologique et économique permet aujourd'hui des stratégies mieux ciblées pour le financement de zones périphériques afin de combler les déserts numériques. Pour ce faire, nous saluons la volonté du Conseil d'Etat d'allouer le montant disponible de 15 millions, initialement prévu comme dernière tranche de prêt. Notre groupe se demande si le déploiement de la fibre optique aurait un impact sur celui de la 5G, à savoir une diminution des antennes.

Nous estimons toutefois que le Conseil d'Etat privilégie la première variante exposée dans sa réponse, à savoir un prêt en faveur de la société FTTH Fribourg SA qui sera chargée de mettre en œuvre le but de cette motion. Nous estimons évidemment qu'il serait très judicieux de mettre en place une planification globale au niveau du canton sur les besoins, afin de ne pas prêter des secteurs, et d'assurer une répartition harmonieuse des ressources disponibles.

Au vu de ces considérations, notre groupe groupe Vert Centre Gauche va soutenir à l'unanimité cette motion.

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-syndic de la commune d'Ursy. Je rapporte au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

MM. les députés Daniel Bürdel et Pierre-André Grandgirard ont déposé le 31 janvier 2020, avec 10 cosignataires, la motion que nous traitons en ce jour. Cette motion va permettre à toutes les communes de notre canton d'être connectées à la fibre optique et ainsi de disposer d'un débit suffisant: 100 Mb/s au minimum. Cette motion fait suite au mandat 2018-GC-49 concernant l'implantation de la fibre optique dans le canton de Fribourg. L'implantation des antennes posant actuellement tellement de problèmes, et je suis très bien placé pour vous en parler, il est vraiment nécessaire de pouvoir disposer de cette technologie dans les endroits les plus retirés de notre canton. La pandémie que nous traversons actuellement, qui je l'espère prendra fin le plus rapidement possible, nous a prouvé que nous dépendons actuellement de cette technologie. En effet, qui d'entre nous n'a pas eu recours durant ces derniers mois à cette technologie pour des visioconférences par exemple. Donc, il est pour moi indispensable de donner à tout un chacun le fait de pouvoir bénéficier de cette technologie, de Jaun à Auboranges et de Kerzers à Attalens. Je trouve absolument nécessaire que l'Etat intervienne et mette les moyens financiers pour équiper les zones où les opérateurs de télécommunications renoncent pour des raisons économiques à développer des installations de fibre optique. Nous demandons que les 15 millions destinés au développement FTTH dans le canton et aujourd'hui bloqués soient alloués par décret à cet objectif. Nous soutenons également qu'un montant complémentaire devra également être affecté au financement des études nécessaires dans le cadre du prochain budget de l'Etat.

Nous remarquons que le Conseil d'Etat soutient la proposition des motionnaires d'allouer, dans l'esprit du mandat de 2018, les 15 millions initialement prévus comme dernière tranche de prêt à FTTH FR SA au financement de la construction du raccordement, moins ou peu rentable, d'infrastructures de fibre optique ou d'autres technologies. Notre groupe soutiendra

la première variante qui consiste en un prêt en faveur de la société FTTH FR SA qui sera chargée de remplir les buts de la présente motion. Les conditions d'octroi et d'utilisation seront fixées dans un décret et précisées par une convention entre l'Etat de Fribourg et FTTH FR SA. La question des modalités de remboursement de ce prêt devrait être encore analysée de façon plus approfondie. La seconde variante consiste à la mise à disposition par l'Etat des 15 millions sous forme de subside à fonds perdu aux opérateurs de télécommunications réalisant les raccordements dont il est avéré qu'ils seraient moins rentables. Cette variante est beaucoup trop lourde à notre avis, dans la mesure où elle comprend une nouvelle loi sur le développement des infrastructures numériques qui fixerait les conditions d'octroi et d'utilisation des subsides.

Notre groupe acceptera cette motion et demande au Conseil d'Etat qu'il garantisse une extension de la fibre optique dans notre canton. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion à l'unanimité.

**Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR).** Je déclare mes liens d'intérêts: je suis comotionnaire de cet objet et bénéficiaire de la magique fibre optique dans mon village de Cugy depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. En préambule, je remercie le Conseil d'Etat pour son écoute attentive et sa sage décision de soutien à notre motion.

Les régions périphériques sont, encore aujourd'hui dans notre canton, les parents pauvres de la bande passante. A l'heure de la digitalisation de notre société, en cette période de pandémie où le télétravail et l'enseignement à distance, pour ne citer qu'eux, ont donné un essor totalement imprévisible aux communications à distance, il est plus nécessaire que jamais de permettre, par solidarité et égalité de traitement, un accès de qualité à la fibre optique pour tous les Fribourgeois. La dynamique société fribourgeoise FTTH FR SA a développé un outil informatique nommé «FiberPlanner» permettant de situer précisément les déserts numériques de notre canton. Car oui, si «Ici, c'est Fribourg», nous avons encore des zones désertiques en termes de bande passante!

Le but avoué de notre motion est d'utiliser le plus judicieusement possible les 15 millions, actuellement provisionnés comme dernière tranche de prêt à la société FTTH FR SA, afin de participer au financement de la construction de raccordements moins ou peu rentables d'infrastructures de fibre optique ou d'autres technologies. La stratégie proposée doit permettre de disposer d'un débit suffisant dans les régions habitées du canton où les opérateurs ont, pour l'instant, renoncé à investir pour des raisons économiques.

Parmi les deux variantes de financement proposées, les motionnaires ont clairement la faveur de la première variante, soit le prêt conditionnellement remboursable. Prêt remboursable qui a le mérite de rester dans une logique similaire à l'aide financière que l'Etat a d'ores et déjà apportée à la société FTTH FR SA, à savoir un appui au financement du développement de l'infrastructure pour les zones de notre canton qui présentent un potentiel de rentabilité réduit. Les modalités de remboursement de ce prêt devront être déterminées dans la future loi. Le prêt remboursable conserve également l'esprit de ne pas multiplier les acteurs soutenus par l'Etat et de finaliser un réseau de fibre optique rationnel et cohérent.

Pour citer uniquement les besoins futurs du secteur agricole, que je vis tous les jours, et dont la problématique d'économie d'intrants et de produits phytosanitaires est d'une actualité brûlante, l'agriculture 4.0 ne se limitera pas au guidage GPS des véhicules. La télémétrie ainsi que la gestion de cartographies pour l'agriculture raisonnée – en clair, la bonne quantité d'intrants au bon endroit – nécessiteront des connexions internet à haut débit que seule la fibre optique sera en mesure de satisfaire.

Chères et chers collègues député-e-s, cette motion est une occasion privilégiée de faire un grand pas vers le futur et d'offrir une égalité de chance à chaque Fribourgeois, quelle que soit sa localisation dans le territoire. Je constate avec satisfaction que tous les groupes soutiennent la motion. En cas d'acceptation de cette motion, le mandat lié à cet objet deviendra caduque et sera retiré.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je vous remercie pour votre attention et pour vos interventions.

Pour le Conseil d'Etat, le dossier dont nous parlons aujourd'hui est un dossier essentiel pour l'avenir du canton, pour l'équilibre entre nos régions, notamment parce qu'il permet d'équiper les déserts numériques de notre canton. Le mot a été utilisé par plusieurs intervenants et c'est aussi celui qui est utilisé dans la vision du Conseil d'Etat. Il s'agit de réflexions de principe sur l'avenir de nos régions périphériques dans une société où la qualité des télécommunications, des voies de communications en général, mais des télécommunications tout particulièrement, devient de plus en plus important. Cela vaut évidemment pour les modes de mobilité traditionnelle mais de plus en plus aussi – et la crise nous l'a montré de manière accentuée – pour les moyens de télécommunications. Combien de personnes n'ont-elles pas eu des difficultés à se joindre, simplement parce qu'elles travaillent à domicile et devaient le faire par visioconférence et ne réussissaient pas à le faire parce qu'elles étaient dans des réseaux insuffisamment équipés. C'est arrivé évidemment bien plus souvent dans des régions périphériques que dans des régions urbaines.

Plusieurs députés ont évoqué la nécessité pour le développement économique des régions périphériques de disposer de télécommunications suffisantes. C'est une des préoccupations qui a aussi mu le Conseil d'Etat dans son soutien à cette motion. Plusieurs députés ont évoqué la complémentarité entre la 5G, respectivement d'une manière générale les ondes hertziennes, et la fibre optique. Le Conseil d'Etat partage cet avis, en sachant que nous avons certaines fonctionnalités qui ne marcheront jamais avec la fibre, d'autres fonctionnalités qui marchent très bien avec la fibre. Si vous êtes en circulation, il faut bouger, il vous faut bien pour le dernier bout, des ondes et pas des fibres. Par contre, pour toute une série de choses fixes, la fibre va très bien. Nous avons par ailleurs, toute une série de fonctionnalités pour lesquelles la fibre marche et les ondes aussi.

Evidemment que la fibre a un avantage aujourd'hui, plusieurs députés l'ont évoqué, notamment le député Demierre, elle suscite nettement moins d'oppositions et donc de temps perdu dans les procédures que les ondes, indépendamment des opinions qu'on peut avoir sur la 5G. Il y a une évidence aujourd'hui: la 5G suscite des craintes, des oppositions nombreuses, des procédures relativement lourdes et donc les personnes ou les acteurs qui miseraient intégralement sur les ondes hertziennes prendraient un risque relativement important de perdre beaucoup de temps dans l'équipement des régions périphériques. L'avantage de la fibre optique, c'est que les procédures se font de manière relativement simple, standardisées. Nous n'aurons pratiquement jamais d'opposition sur les procédures de pose de fibre optique dans les régions et c'est un élément-clé de concurrence entre les deux moyens qui restent complémentaires mais avec un avantage, j'en suis profondément persuadé, pour les institutions, les cantons et les communes qui investissent aujourd'hui dans la fibre optique.

Die vorliegende Motion ist zentral für die Chancengleichheit der ländlichen Regionen. Städtische Regionen haben heute alle möglichen Standortvorteile. Wer in der Peripherie ist, hat nicht nur grössere und komplexere Wege, mehr Zeitaufwand, was auch die wirtschaftliche Attraktivität der Randregionen schwieriger macht, sondern auch telekommunikationsmässig oft deutlich schlechtere Ausrüstungen. Mit der vorliegenden Motion soll zumindest hier Gleichstellung erwirkt werden.

Wir haben mit der Krise gesehen, dass immer mehr Menschen ab und zu Daheim arbeiten, zum Teil viel. Wir werden wohl bei der Arbeit auf Distanz nicht zurückkommen auf die Situation vor Covid, sondern es werden mehr Menschen - nicht im unüblichen Ausmass der Krise, aber in dem Ausmass, der letztlich eine bessere Kompatibilität zwischen Familie und Arbeit erlaubt - ein bisschen mehr Daheim arbeiten.

Wenn wir ländliche Regionen ausrüsten, heisst das auch, dass Menschen, die in modernen Arbeitsweisen arbeiten, das auch aus Wohnorten machen können, die relativ weit entfernt von den Zentren sind.

Der gezielte Einsatz von 15 Millionen Franken für die Teile unseres Kantons, in welchen es nicht möglich ist, Glasfasern durch private Dienstleister rentabel ausstatten zu lassen, ermöglicht es, die numerischen Wüsten unseres Kantons mit ausreichend Verbindungen zufriedenzustellen.

Zu den verschiedenen Interventionen: Grossrat Bürdel danke ich - wie auch Grossrat Grandgirard - für seine Intervention. Ich habe dem nichts beizufügen - Sie kennen das Dossier besser als alle anderen oder die meisten anderen Akteure. Sie arbeiten seit Jahren daran.

Des questions ont été posées sur la nécessité de la loi et de la formulation juridique précise des suites de la motion. Le Conseil d'Etat a fait passablement d'investigations et a éliminé toute une série de variante de mises en œuvre qui ne fonctionnent pas. Il en reste aujourd'hui deux pour lesquelles le Conseil d'Etat privilégie la variante une évoquée par les représentants de plusieurs groupes parce qu'elle est plus simple, demande un peu moins de complexité administrative et juridique aussi. Elle a par ailleurs l'avantage de permettre de concentrer les ressources sur une société qui est en mains publiques cantonales, ce qui facilite aussi l'équipement, correspond aussi à la volonté de l'Etat de garder un peu la main sur la manière dont l'argent peut être dépensé.

Plusieurs ont évoqué le terme de "conditionnellement remboursable" pour le prêt. La réponse du Conseil d'Etat dit "prêt remboursable selon des modalités à déterminer". Sur le fond – et là nous avons des mécanismes qui doivent encore être élaborés dans le cadre des préparations si vous acceptez aujourd'hui la motion –, nous avons des pistes. Elles sont relativement solides, mais il faut juste s'assurer que les montants qui sont investis dans les déserts numériques servent à compenser le manque à gagner d'une compagnie, FTTH en l'occurrence, qui pose les fibres sur une distance ou dans un endroit donné, mais pas l'ensemble. Comme, au moment où la fibre est posée, le taux de rentabilité n'est pas encore connu – parce qu'on ne le connaît qu'une année ou deux après – il faut avoir un décalage dans le temps qui permet de vérifier que le canton utilise au mieux le franc et le centime pour utiliser de manière la plus efficace possible les 15 millions, sans avoir d'effets d'aubaine. Cela présuppose un décalage dans le temps entre le moment où le prêt est accordé et le moment où l'on peut juger exactement la part de ce prêt qui correspond à un coût supplémentaire non couvert pour la compagnie et la part de ce prêt qui ne correspond pas à cette compagnie. Ces modalités seront précisées probablement dans le décret – la forme juridique aujourd'hui est encore ouverte. Cela répond à plusieurs interventions, dont celles des députés Moënnat et Demierre.

En ce qui concerne le député Michellod, je ne peux que le remercier de son intervention qui correspond en tous points à la position du Conseil d'Etat. En ce qui concerne la position du député Péclard, par rapport à la question de la 5G, je



pense y avoir répondu dans mes propos introductifs, c'est-à-dire complémentarité oui, mais les conditions aujourd'hui du déploiement de la 5G font que les entités, que ce soient des cantons ou des communes, qui insistent aujourd'hui sur la fibre gagnent un avantage concurrentiel parce qu'on est simplement beaucoup plus rapides en terme de procédures et qu'il y a des fonctionnalités qui marchent avec et sans.

Peut-être encore une petite réflexion sur les déserts numériques. On m'a demandé des cartes précises de ces déserts numériques. C'est difficile et ce n'est pas possible parce qu'on est sur quelque chose d'évolutif. Les cartes que nous faisons il y a deux ans comportaient les probabilités et les intentions d'équipements des grands prestataires que sont Swisscom et les autres. Entre temps, ces prestataires ont décidé d'équiper des régions qu'ils ne prévoyaient pas d'équiper il y a deux ans parce que les seuils de rentabilité évoluent en fonction des besoins et de l'évolution technologique. Cela veut dire que la limite – si on regarde la terminologie du désert numérique – entre les paysages qui sont bien cultivés et les déserts, elle s'étend un petit peu: les surfaces cultivées s'étendent, les déserts deviennent plus petits, ce qui permet avec l'argent de l'Etat d'aller plus loin dans la périphérie pour l'équiper en fibre optique. Cela répond aussi à la question de la stratégie globale. C'est-à-dire que stratégie globale – pour répondre à l'intervention du groupe Vert Centre Gauche et au député Péclard –, oui il y a: l'outil qui a été développé avec le soutien de la HES et des étudiants ingénieurs de la HES, qui permet de déterminer, selon des critères précis, où doit être investi le franc et le centime de l'Etat sous forme de prêt pour avancer, permet aujourd'hui de donner une solution. Si on prend le même outil dans six mois, il ne vous donnera pas tout à fait les mêmes endroits. Donc on ne peut pas faire une carte statique. Par contre, on a bien un outil systématique qui permet avec des critères objectifs de déterminer où sont les meilleurs endroits dans toute la périphérie du canton où on peut investir de manière prioritaire le franc et le centime du contribuable. Cela répond aussi je pense, pour une bonne part, au questionnement du député Demierre.

Vous avez pu le constater pour les raisons qui viennent d'être évoquées, la priorité du Conseil d'Etat va à la variante "prêt", qui est plus simple, qui demande des travaux juridiques nettement moins complexes, qui évite aussi de devoir monter un petit bout d'administration quelque part pour faire la distribution de subventions. Mais, vu les discussions qui avaient été menées, notamment dans la commission de suivi du mandat au Grand Conseil, nous avons souhaité garder les deux variantes tout en exprimant une préférence relativement claire pour celle du prêt. Cela répond, je crois aussi, aux questions du député Grandgirard, déjà évoquées tout au début.

J'aimerais, pour terminer, adresser un mot de remerciement d'une part aux députés, aux personnes qui ont travaillé dans la commission de suivi du mandat et qui ont permis de faire mûrir les réflexions qui sont complexes, qui nous ont permis d'avoir aujourd'hui un résultat que le Conseil d'Etat estime bon et je vous remercie toutes et tous de nous suivre dans ces réflexions. Remercier aussi l'équipe de FTTH avec notamment son chef, Frédéric Mauron, qui a fait un travail intense, complexe, dans des conditions relativement difficiles ces dernières années, pour continuer à équiper toute une série de régions du canton après la fin de la convention avec Swisscom et qui a permis de non pas stopper la machine, mais de la reprendre aujourd'hui avec d'autant plus d'élan.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 101 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique

(GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 101.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Mandat 2018-GC-49

### Implantation de la fibre optique dans le canton de Fribourg (projet fth fr): vision et rôle de l'Etat en lien avec la motion 2020-GC-12

---

Auteur-s:	<b>Moussa Elias</b> (PS/SP, FV) <b>Kolly Nicolas</b> (UDC/SVP, SC) <b>Péclard Cédric</b> (VCG/MLG, BR) <b>Bürdel Daniel</b> (PDC/CVP, SE) <b>Wicht Jean-Daniel</b> (PLR/FDP, SC) <b>Kolly Gabriel</b> (UDC/SVP, GR) <b>Collaud Romain</b> (PLR/FDP, SC) <b>Marmier Bruno</b> (VCG/MLG, SC) <b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> (VCG/MLG, SE) <b>Grandgirard Pierre-André</b> (PDC/CVP, BR)
Rapporteur-e:	<b>Kolly Nicolas</b> (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions</b>
Dépôt:	<b>23.03.2018</b> (BGC mars 2018, p. 758)
Développement:	<b>23.03.2018</b> (BGC mars 2018, p. 758)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>20.05.2019</b> (BGC mai 2021, p. 1726)

---

## Retrait

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Ich danke allen für die Unterstützung der gerade behandelten Motion. Wie angekündigt durch meinen Kollegen und Co-Motionär, Pierre-André Grandgirard, haben wir uns entschieden, das Mandat nach Annahme der Motion zurückzuziehen.

> Les auteurs retirent leur mandat. Cet objet est ainsi liquidé.

**Requête 2021-GC-72****Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2021-GC-71 "Il faut sauver à tout prix les fêtes de chant, les giron des musiques et les giron de jeunesse dans le canton de Fribourg"**

---

Auteur-s: **Bonny David** (*PS/SP, SC*)  
**Longchamp Patrice** (*PDC/CVP, GL*)  
Dépôt: **18.05.2021** (*BGC mai 2021, p. 1737*)

---

**Prise en considération**

**La Présidente.** Nous sommes saisis d'une requête d'urgence: demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat 2021-GC-71. Je vous en donne lecture: "Nous souhaitons que la procédure accélérée soit appliquée au mandat intitulé "Il faut sauver à tout prix les fêtes de chant, les giron de musique et les giron de jeunesse dans le canton de Fribourg". Cette requête d'urgence demande que le Conseil d'Etat réponde au mandat de sorte que celui-ci puisse être examiné et pris en considération par le Grand Conseil lors de la session du mois de juin 2021, dans le but d'y apporter une réponse d'aide urgente."

La discussion sur la prise en considération de cette requête est ouverte.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de Prez, commune qui accueillera – nous l'espérons – le prochain giron des musiques de la Sarine, ainsi que président du CO de ce même giron des musiques.

Mon intervention sera brève, car il s'agit de voter l'urgence. Cette intervention pourrait laisser croire à un appel de soutien personnel, mais ce n'est pas le cas. C'est en effet en échangeant récemment avec d'autres comités organisateurs de giron et de fêtes de chant, en provenance de tous les districts du canton, qu'il a été possible de mesurer les grandes difficultés qu'ils connaissent tous actuellement, sans exception. Ces sociétés de village qui se lançaient avant la pandémie avec courage, enthousiasme et généralement avec succès dans l'organisation de ces magnifiques fêtes de chant ou de musique et qui réunissaient dans la joie et l'amitié chaque année dans les districts, au niveau cantonal, des milliers de personnes, n'osent plus aujourd'hui se lancer dans une telle organisation, au risque de se retrouver en faillite. Il ne s'agit pas d'assurer un bénéfice aux frais du canton, mais de permettre une prise de risque calculée pour les sociétés organisatrices et qu'elles retrouvent une assurance dans l'organisation des prochaines fêtes de chant ou des giron. Pour cette raison, un soutien financier de la part du canton, avec des modalités restant à définir, est sollicité. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de report de fête, mais cette aide devrait permettre aux sociétés organisatrices de ne pas couler si elles se lancent dans une manifestation. Il s'agit aussi de redonner une vie à nos districts, une vie à notre tissu culturel amateur et à notre tissu social extrêmement important pour notre canton. Une vie en société qui semble quasi à l'arrêt aujourd'hui. Mais pourquoi une procédure accélérée? Vous connaissez toutes et tous le délai de traitement pour un mandat. Il est de plusieurs mois et nous ne pouvons pas attendre. Il faut une réponse rapide du Conseil d'Etat pour ces fêtes de grande envergure, dans une incertitude totale.

Pour ces diverses raisons, je vous invite, chères et chers collègues, à soutenir cette procédure accélérée.

**Longchamp Patrice** (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts avec cet objet: j'ai signé le formulaire avec mon collègue David Bonny et je suis ancien président du giron des musiques de la Glâne, ancien président cantonal des musiques fribourgeoises, actuellement toujours musicien actif dans une société de musique de notre canton et, depuis dernièrement, président de la Fédération des sociétés de tir de la Glâne.

Vous savez toutes et tous qu'aujourd'hui, la culture est un secteur économique important pour le canton en termes d'attractivité, de cohésion sociale, d'emplois et de retombées économiques directes et indirectes. Aujourd'hui, malheureusement, dans les faits, eh bien il n'y a plus de fêtes. En 2021, tous les giron de musique ont été reportés, les fêtes de chant idem. Nous avons donc aujourd'hui un réel déficit pour que les chœurs, les fanfares, tous les acteurs culturels puissent continuer à garder un retour pour 2022. Aujourd'hui, vraiment, les associations culturelles amateurs – nos chœurs, nos fanfares et les autres acteurs culturels – doivent pouvoir se reconstruire. Le but de cette demande de procédure accélérée, c'est vraiment de pouvoir organiser en 2022 un retour pour toutes les fêtes, que ce soit de chant, de giron, de musique, etc.

Merci de soutenir cette requête.

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis actuellement directeur de l'Harmonie de la Brillaz et membre de la Commission des affaires culturelles du canton de Fribourg. Je soutiens pleinement cette procédure accélérée pour plusieurs raisons.

J'ai participé moi-même à la commission de musique qui était en charge de la dernière fête cantonale de Romont, qui a été reportée à plusieurs reprises et je peux vous assurer que les frais engendrés occasionnent vraiment de gros soucis pour nos sociétés locales de musique ou de chant. C'est pour cette raison que je soutiens pleinement cette procédure, pour permettre à toutes nos sociétés de pouvoir vivre ces prochaines années les fêtes qui sont un lieu de rassemblement, un lieu social où chacun se sent bien et où il fait bon vivre.

Je ne vais pas rallonger mon discours, mais dire simplement que je soutiens pleinement cette procédure et vous demande de faire de même.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 92 voix contre 2. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 92.*

*Ont voté non:*

Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 2.*

*S'est abstenu:*

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat, qui devra apporter une réponse au mandat 2021-GC-71 lors de la session de juin.

—

## Rapport 2021-DFIN-5 Utiliser le potentiel du travail à distance (teleworking) pour le personnel de l'Etat (rapport sur le postulat 2010-GC-30)

---

Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**  
Rapport/message: **02.03.2021** (*BGC mai 2021, p. 1528*)

---

### Discussion

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Je m'exprime ici au nom du groupe Le Centre. Mon lien d'intérêts est celui d'être entrepreneur et d'avoir eu un certain nombre d'employés en télétravail durant la pandémie comme, j'imagine, bon nombre d'entre vous.

Je commencerai par dire que mieux vaut tard que jamais puisque ce postulat a été déposé en 2010 déjà et que pendant un certain nombre d'années rien ne s'est fait. C'est un peu dommage, mais je resterai sur l'aspect quand même positif avec le constat que durant cette période de pandémie, en toute urgence, le gouvernement a réussi à mettre en place un télétravail qui a donné satisfaction, puisque 80% des collaborateurs de l'administration cantonale étaient *online* et ceci en quelques jours. Bravo aussi à tous les collaborateurs du Service informatique. Il est vrai que le télétravail engendre un certain nombre de réticences. C'est un petit peu, je pense, la culture d'entreprise suisse qui veut que, plus ou moins, le télétravail c'est surtout ne rien faire à la maison. Je pense que ce n'est pas ça. C'est certainement aussi cette organisation très hiérarchisée en Suisse, avec les pouvoirs entre les mains des managers, qui fait peut-être que l'on a certaines réticences à accorder le télétravail facilement dans les entreprises.

Mais il est vrai que ce télétravail demeure toujours aussi important, on l'a vu en période de pandémie. On a eu des conditions sanitaires qui ont évolué rapidement et l'on était alors à ce moment-là très contents d'avoir un back-up avec des employés qui peuvent travailler depuis la maison.

Evidemment, on peut aussi signaler l'aspect mobilité: chaque télétravailleur qui se trouve à la maison, c'est une voiture sur la route en moins, peut-être un vélo lorsqu'il s'agit des gens qui travaillent dans l'agglomération. J'aimerais aussi dire que la conciliation entre vie professionnelle et vie privée est également bien plus facile lorsqu'on est en télétravail.

On peut signaler trois clés du succès. Il y a évidemment la contrainte: je pense qu'au niveau de nombre d'entreprises, dès le moment où on est sur une base volontaire, c'est beaucoup plus facile que si on contraint au télétravail. Je pense que du télétravail contraint nous empêche d'avoir une bonne efficacité et surtout une satisfaction du collaborateur. La deuxième clé du succès à mentionner certainement est la confiance. C'est cet équilibre entre la confiance et le contrôle, parce que les patrons doivent aussi savoir comment vont les employés et comment ils travaillent. On peut citer cet exemple de Novartis qui — je vous laisse en juger — donne 680 francs par collaborateur pour s'installer à la maison pour faire du télétravail. En contrepartie, Novartis exige l'installation d'un logiciel qui mesure l'activité de l'employé. Il y a du pour et du contre: il ne faudrait non plus pas que l'on tombe dans l'extrême et que l'on arrive finalement à des espèces de flics virtuels derrière chaque télétravailleur. Ce n'est non plus pas ce qu'on recherche. Cela revient à dire ce que je disais d'emblée, soit de dire que l'équilibre entre la confiance et le contrôle est à trouver pour l'employé et l'employeur. La dernière clé du succès est le maintien du lien social. Ce lien avec l'entreprise est fondamental, aussi quand on a des durées de maladie ou d'accident assez longues. On essaie toujours – en tout cas dans ma société et je pense que c'est la même chose à l'Etat – de garder le lien avec l'employé, d'avoir des échanges pour que le collaborateur se sente encore faire partie de l'entreprise. Ces interactions sociales sont évidemment très importantes et j'aime bien dire que parfois, la cafétéria de l'entreprise est aussi importante que le divan du psychologue.

Avec ces quelques considérations, je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport. Je le remercie d'avoir mis en place le télétravail, un peu forcé par la pandémie. Je pense tout de même que c'est un exercice réussi. Nous prenons acte de ce rapport et je vous invite à en faire de même.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: j'ai organisé du télétravail cette dernière année comme responsable d'Unia et comme conseiller communal.

Je salue l'ouverture qui ressort de ce rapport pour le travail dit mobile, comme il est mentionné notamment dans l'ordonnance. Ce télétravail ou ce travail à la maison a beaucoup d'aspects positifs. Ils ont été relevés dans le rapport. Je ne vais pas m'étendre, mais la question de la mobilité est pour moi un point important. La question de l'organisation entre vie privée et vie professionnelle est également un aspect extrêmement positif.

Le rapport relève un certain nombre de risques: la perte de lien social, la perte de culture d'entreprise et le risque pour l'esprit d'équipe. A mon sens, il faudrait en relever au moins deux autres qui sont des dangers pour la santé des salariés. Le premier

est l'ergonomie et la place de travail adaptée. L'ordonnance fait mention de ce point, mais met l'entière responsabilité sur le salarié. A mon sens, la loi est claire, c'est une responsabilité de l'employeur de veiller à ce que l'ergonomie soit garantie et à ce que la place de travail soit adaptée. Un autre risque, qui est lié à l'avantage de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, est de faire deux tâches antinomiques en même temps, à savoir s'occuper de sa famille – que ce soit pour l'homme ou pour la femme –, et en même temps faire son travail. Si ce point n'est pas réglé, on aura de vrais problèmes de surcharge de travail. Cela signifie pour l'employeur qu'il doit s'assurer que les places d'accueil soient garanties et qu'il puisse le cas échéant les mettre à disposition. Sinon, on va voir des surcharges et des burnouts.

C'est pour moi important de rappeler que comme employeur, nous, députés, comme le Conseil d'Etat également, devons veiller à ces points de manière extrêmement attentive. Aujourd'hui, avec l'urgence on les a omis. Ils vont réapparaître de manière très forte.

Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE).** Ich entschuldige mich für meine Stimme - gestern war ich an unserem traditionellen Plaffeienmarkt und an der Generalversammlung, die etwas länger dauerte. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht zum Postulat Collomb gelesen und will dazu kurz Stellung nehmen.

Er forderte vom Staatsrat einen Bericht über die Zweckmässigkeit und die Risiken zu Teleworking. Ich frage mich: Ist Grossrat Eric Collomb eventuell Visionär? Hat unser Kollege die Covid-Pandemie mit dem erforderlichen Homeoffice vielleicht vorausgesehen?

Eine Umfrage beim Personal der Zentralverwaltung ergab, dass vor der Corona-Krise nur ein kleiner Prozentsatz Telearbeit leistete. Wegen dem Teil-Lokdown, der das Homeoffice erforderlich machte, waren es ab März bis August 2020 gut 80 Prozent. Wenn wir die Vorteile den Nachteilen der mobilen Arbeit gegenüberstellen, stellen wir fest, dass sowohl Arbeitnehmer wie auch Arbeitgeber profitieren konnten. Nachteilig wirkte sich beim Homeoffice der Verlust von sozialer Bindung und des Teamgeistes aus.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt diesen Bericht zur Kenntnis und bedankt sich dafür.

**Godel Georges, Directeur des finances.** J'ai écouté avec beaucoup d'attention les quelques députés qui sont intervenus sur ce rapport. Cela a été dit, cette intervention parlementaire date. Mais je précise quand même que nous n'avons pas attendu le Covid pour mettre en place de nouvelles manières de travailler permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée. Le déploiement du télétravail à l'Etat de Fribourg s'est réalisé en quatre phases. La première phase a débuté en 2017 avec l'adoption par le Conseil d'Etat d'une ordonnance sur le télétravail.

Il a été dit aussi, il n'y a pas eu beaucoup de succès au départ. Evidemment, le semi-confinement déclaré par le Conseil fédéral en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 a beaucoup précipité les choses. L'Etat de Fribourg a dû mettre rapidement en place les moyens nécessaires pour pouvoir travailler depuis la maison. Cela a été dit, mais je le répète, il faut saluer en particulier le SITel qui a permis de rendre les choses possibles dans un temps record.

Durant la première phase de la crise, ce sont près de 80% des collaboratrices et collaborateurs de l'administration centrale qui ont pu assurer en télétravail les prestations à la population. Au mois de juin dernier, le Service du personnel a mené une enquête auprès du personnel à propos des expériences faites avec le télétravail et la flexibilisation du travail durant la pandémie. Vous l'avez vu, 70% des personnes interrogées ont répondu. Vous avez pu prendre connaissance du résultat très positif dans le rapport. Elément important que je précise, les résultats de l'enquête indiquent un taux de satisfaction identique des supérieurs hiérarchiques envers le travail à distance. De son côté, le gouvernement a constaté que les performances sur la qualité des prestations ont été pleinement garanties par le personnel durant cette période. Ceci démontre la confiance nécessaire indiquée par le député Collomb. Je crois que c'est vrai que s'il n'y a pas un climat de confiance dans ce domaine, ce ne sera pas possible d'aller de l'avant. C'est aussi le travail de l'entreprise, de l'Etat-employeur en collaboration avec ses collaboratrices et collaborateurs, de mettre en place ce climat de confiance pour réussir.

Pour pérenniser les aspects positifs relevés dans l'enquête, l'ordonnance sur le travail mobile a été révisée et adoptée le 12 octobre 2020, signifiant le début de la troisième phase.

En raison de la pandémie, une quatrième phase a fait son apparition depuis le 19 janvier 2021. Il s'agit du télétravail obligatoire, pour autant que la nature de l'activité le permette et que cela soit possible sans exiger d'efforts disproportionnés. Cette nouvelle période fait surgir particulièrement les risques du travail mobile à haute dose et notamment la perte du lien social relevé par certains d'entre vous. Au terme de cette parenthèse, le travail mobile à l'Etat de Fribourg retrouvera les principes adoptés par le Conseil d'Etat dans l'ordonnance du 12 octobre.

Evidemment, j'ai bien écouté aussi les propos de M. le Député Jaquier qui demande de s'occuper de la santé à la maison. Je crois aussi que chacun doit assumer ses responsabilités. Le télétravail est obligatoire un certain temps, mais je crois que

l'Etat ne pourra pas tout faire, idem par exemple pour s'assurer que l'employeur ait suffisamment de place d'accueil pour la petite enfance. C'est aussi le rôle des communes et je tiens à le relever.

Pour conclure, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport comme donnant suite au postulat du député Collomb.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Loi 2020-DSJ-13

### Abandon du certificat de bonnes moeurs dans la législation fribourgeoise

---

Rapporteur-e:	<b>Bapst Bernard</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Rapport/message:	<b>26.01.2021</b> ( <i>BGC mai 2021, p. 1510</i> )
Préavis de la commission:	<b>28.04.2021</b> ( <i>BGC mai 2021, p. 1527</i> )

---

#### Entrée en matière

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauteville.

Notre commission a siégé en visioconférence le mercredi 28 avril 2021. Je tiens à remercier notre secrétaire parlementaire M. Renevey ainsi que M. Dupasquier, responsable informatique, pour leurs excellent travail et collaboration.

Le projet du Conseil d'Etat porte sur la modification de deux articles dans deux lois différentes: la loi sur les communes et la loi sur le notariat.

Il s'agissait de répondre à une question déposée par le député Emanuel Waeber le 21 décembre 2017, qui demandait au Conseil d'Etat de fournir au Grand Conseil des informations sur la pratique des communes concernant la délivrance de certificats de bonnes moeurs. Le député Waeber priait également le Conseil d'Etat de se déterminer sur la possibilité de supprimer l'exigence de fournir un certificat de bonnes moeurs de la législation fribourgeoise au profit de l'extrait du casier judiciaire et du registre des poursuites.

Le Conseil d'Etat est effectivement de l'avis que l'abandon de la production de ces certificats non seulement déchargerait les communes, mais éviterait également la collecte d'informations, parfois peu transparentes, et la création de «fichiers clandestins». De plus, l'inexistence d'une pratique cantonale uniforme en matière de délivrance du certificat de bonnes moeurs pouvait amener à des inégalités de traitement des requérants ou requérantes suivant la manière de faire des communes. Actuellement en effet, certaines communes se basent sur le casier judiciaire afin d'évaluer l'opportunité de la délivrance, alors que d'autres étendent l'examen à des données qui sont en leur possession, comme par exemple des arriérés d'impôts. Ce manque d'harmonisation peut encore une fois créer des inégalités de traitement.

L'avant-projet a été mis en consultation du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020. De manière générale, les entités consultées ont favorablement accueilli les modifications proposées. En particulier, l'Association des communes fribourgeoises (ACF) a salué la suppression du certificat de bonnes moeurs de la législation fribourgeoise. En outre, la mise en œuvre de ce projet n'aurait aucune conséquence financière ou en personnel, si ce n'est un certain allègement des tâches incombant aux administrations communales.

Je précise que le but de ce projet est de supprimer le certificat de bonnes moeurs au niveau cantonal et non pas au niveau fédéral – chose que l'on ne pourrait de toute façon pas faire. D'ailleurs, au niveau fédéral, seule l'ordonnance sur les trolleybus prévoit expressément la production d'un certificat de bonnes moeurs.

Au niveau cantonal, cela ne concernerait donc que les deux lois : la loi sur les communes et la loi sur le notariat. D'autres lois seraient également susceptibles d'être concernées, mais elles mentionnent plutôt la notion de «bonne réputation», ce qui diffère sensiblement de la notion de «bonnes moeurs», qui touche à la morale. Ces lois ont donc été écartées du projet.

Par conséquent, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est préférable de supprimer ce certificat de bonnes moeurs de la législation fribourgeoise, document somme toute peu utilisé et produit de manière très différente d'une commune à l'autre. Il est souhaitable de le remplacer par des documents plus objectifs, extraits du casier judiciaire, des registres de l'Office des poursuites et de l'Office cantonal des faillites par exemple.

Lors de la discussion d'entrée en matière, le choix a été fait de supprimer le certificat de bonnes mœurs et non pas la notion de «bonne réputation». Pour toutes ces lois qui exigent une «bonne réputation», il sera ainsi demandé un extrait du casier judiciaire et des poursuites.

La proposition de supprimer le certificat de bonnes mœurs trouve en outre une certaine légitimité lorsque l'on constate que de nombreux cantons y renoncent ou y ont déjà renoncé – le canton de Vaud par exemple.

Quant à une révision de tous les textes légaux, le Conseil d'Etat s'y est opposé: cela aurait en effet pris énormément de temps et aurait certainement soulevé des questions sensibles. C'est pourquoi les textes mentionnant l'exigence d'une «bonne réputation» restent tels quels. Même si le certificat de bonnes mœurs disparaît en tant que document officiel, les communes pourront continuer de délivrer des certificats sur la base des extraits du casier judiciaire, des extraits de l'Office des poursuites ou des attestations de domicile. Cela dépendra ensuite de la nature de la demande.

Le député Pascal Lauber, membre de la commission et préposé à l'Office des poursuites de la Gruyère et de la Veveyse, confirme les pratiques actuelles. Les Offices des poursuites sont déjà maintenant habitués à délivrer ce genre de documents. Il n'y aura donc pas de problème de ce côté-là, à part peut-être une augmentation des demandes.

La notion de «bonne réputation» est donc plus objective, car basée sur des documents objectifs permettant de vérifier clairement la situation d'une personne. On évite ainsi de venir sur le domaine de la moralité, que le certificat de bonnes mœurs avait tendance à mettre en avant et qui est difficilement mesurable.

L'entrée en matière n'a pas été combattue. Au vote final, ce projet de loi a été adopté par l'unanimité des membres de la commission selon le projet initial proposé par le conseil d'état.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Rapporteur pour ces informations et ces rappels très complets. Je ne vais donc pas faire dans la redite, mais simplement vous inviter à entrer en matière sur ce projet de loi qui supprime l'exigence du certificat de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise.

Vous l'avez compris, au XXI<sup>e</sup> siècle, exiger un certificat de bonnes mœurs est suranné et dépassé. Comment juger aujourd'hui la moralité d'une personne dans l'accès à une fonction quelle qu'elle soit? Je crois qu'il est préférable de faire une analyse plus objective qui est possible en sollicitant notamment un extrait du casier judiciaire, une attestation de non poursuite ou d'absence de défaut de biens, une attestation de domicile. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat vous propose effectivement de supprimer dans législation fribourgeoise ce certificat de bonnes mœurs. Cela concerne la loi sur les communes et la loi sur le notariat en particulier.

Dans la procédure de consultation, les entités approchées ont soutenu cette suppression, en particulier l'Association des communes fribourgeoises, qui relève d'ailleurs la difficulté pour les communes de porter ce jugement de moralité. On a une application disparate non homogène dans le canton pour les communes. Certains d'ailleurs requéraient avant tout un extrait du casier judiciaire, d'autres tentaient tant bien que mal de porter ce jugement de moralité, mais qui présente un caractère éminemment subjectif.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous invite donc à entrer en matière et à permettre une modernisation de notre législation.

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** Le groupe Le Centre a examiné le message et les travaux de la commission parlementaire et accepte le projet et le décret proposés. Notre groupe rejoint les conclusions générales du Conseil d'Etat et soutient l'abandon de ce certificat de bonnes mœurs qui est devenu obsolète dans sa pratique et sa pertinence, souvent très différentes dans l'application entre les communes sollicitées.

Nous constatons qu'il reste néanmoins dans nos lois le terme ou la notion de «bonne réputation». Le groupe, dès lors, s'interroge et demande au Conseil d'Etat si, finalement, une analyse plus détaillée des lois cantonales demandant des certificats de toutes sortes devrait être effectuée par votre Direction. Qu'en pensez-vous? Nous savons que c'est un projet de long terme.

Pour des sujets très sensibles, comme l'acquisition d'armes, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas faire une nouvelle analyse des exigences demandées et remplacer le certificat de «bonne réputation» par d'autres critères? Merci pour votre réponse.

Le groupe Le Centre soutient ce message.

**Lauber Pascal** Je déclare mes intérêts: tout d'abord en tant que syndic signataire de certificats de bonnes mœurs, puis en tant que préposé aux Offices des poursuites de la Gruyère et de la Veveyse car, dès l'entrée en vigueur de cette modification de loi, j'aurai certainement quelques demandes d'attestations supplémentaires sur mon bureau.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'existe aucune pratique cantonale uniforme en matière de délivrance du certificat de bonnes mœurs, et que cela peut amener à des inégalités de traitement des requérants suivant la manière de faire des



communes. Certaines, comme Morlon, ont élaboré un règlement précis, d'autres se basent sur le casier judiciaire afin d'évaluer l'opportunité de la délivrance, alors que d'autres encore étendent l'examen à des données qui sont en leur possession.

L'abandon de la production de ces certificats déchargera les communes et évitera également la collecte d'informations parfois peu transparente.

Le groupe libéral-radical acceptera à l'unanimité l'abandon du certificat de bonnes mœurs car il estime qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer par des documents plus objectifs tel que l'extrait du casier judiciaire et des registres des Offices des poursuites et des faillites.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare comme seul lien d'intérêts avoir été membre de la commission qui a travaillé sur cet objet.

Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur cette modification de loi, soutient l'entrée en matière et votera oui.

Je ne tiens pas à répéter les arguments de mes préopinants et me limiterai ici à quelques mots. Il est évident pour nous que les modifications proposées par le Conseil d'Etat sont pertinentes et adaptées à l'évolution de notre société. L'abandon du certificat de bonnes mœurs déchargera les communes, évitera certaines collectes de données non pertinentes et permettra de répondre de manière plus précise et adaptée aux besoins des citoyens, que ce soit par l'utilisation d'un extrait du casier judiciaire ou tout autre attestation. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entre en matière, soutient la modification de loi selon la version de la commission et vous invite à en faire de même.

**Brönnimann Charles** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message et invite tout le monde à accepter cette modification qui est pour vous et pour nous, certes, une simplification de la procédure de délivrer un certificat de «bonne réputation».

Je viens maintenant à titre personnel. Dans cette salle, vous êtes presque tous assermentés à plusieurs reprises, à plusieurs degrés. Vous avez des responsabilités de délivrer des certificats de travail ou des certificats de bonnes mœurs ou de bonne conduite.

J'attache personnellement beaucoup d'importance à la confiance. Quand on questionne les gens sur ce qu'ils ont fait dans leur vie, si ils ont fait comme moi, ils sont dans le bon tir.

Chers collègues députés, par rapport à cela, je n'ai pas beaucoup d'expérience mais certaines choses se sont passées... Des gens ne déclareraient pas tout à fait ce qu'ils avaient fait et on devait aller piocher au fond pour savoir ce qu'ils avaient fabriqué avant d'obtenir un certificat. Malheureusement, dans ma vie, il est arrivé que je n'ai pas écouté jusqu'à la fin et j'ai été invité dans le canton de Vaud, au tribunal. A la fin, j'ai déclaré la vérité et j'ai gagné contre l'autre qui m'avait traité d'incorrect.

C'est aussi sur cette base là que je dis qu'une bonne réputation est peut-être à vie. Quand elle est mauvaise, vous la portez toute votre vie.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Zu meiner Interessenbindung: Ich war Mitglied der parlamentarischen Kommission.

Mit dieser Gesetzesänderung respektive mit der Streichung des Leumundszeugnisses aus der Freiburger Gesetzgebung wird vor allem die Gleichbehandlung der Bürgerinnen und Bürger gewährleistet, was für unsere Fraktion ein wichtiges Argument darstellt.

Ich werde hier nicht weiter auf die Vorteile eingehen, denn diese wurden von meinen Vorrednern und Vorrednerinnen bereits mehrmals erwähnt.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün hat bei dieser Gesetzesänderung auch keinen Nachteil ausfindig gemacht und spricht sich somit für das Eintreten aus und wird der Streichung des Leumundszeugnisses aus der Freiburger Gesetzgebung einstimmig zustimmen.

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Je remercie l'ensemble des intervenants et je cède la parole à M. le Commissaire du gouvernement pour répondre aux questions.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice**. Je remercie les rapporteurs des groupes qui ont tous confirmé l'entrée en matière sur ce projet de loi, qui ont relevé les raisons pertinentes qui amènent à cette procédure de modification de législation.

M. le Député Schoenenweid a relevé avec raison qu'on maintient dans certaines législations la notion de «bonne réputation». C'est le cas par exemple dans la loi sur la Banque cantonale de Fribourg qui exige une «bonne réputation» pour être nommé au conseil d'administration. On a la même exigence dans la loi sur la police, dans la loi sur la détention des chiens également. Plusieurs législations retiennent cette notion de «bonne réputation». En pratique, cette «bonne réputation» se confirme la

plupart du temps par la délivrance déjà d'extraits du casier judiciaire, voire d'extraits de l'Office des poursuites. On a eu moins de problèmes, voire pas de problème, avec cette notion de «bonne réputation». A terme se pose néanmoins la question de savoir s'il faudra aussi supprimer cet élément de «bonne réputation» pour exiger simplement, comme le font plusieurs lois, des extraits du casier judiciaire ou de l'Office des poursuites. Le Conseil d'Etat a fait le choix d'aller dans un premier temps avec ce qui lui semblait le plus urgent et le plus pertinent: la suppression du certificat de bonnes mœurs.

M. le Député Lauber a relevé effectivement que dans les Offices de poursuites, qui délivrent déjà beaucoup d'attestations, on va probablement augmenter encore la délivrance de telles attestations. Cela a au moins l'avantage de présenter un caractère objectif, notamment sur la situation financière des personnes concernées.

M<sup>mes</sup> les Députées Rodriguez et Mäder-Brühlhart et M. le Député Brönnimann soutiennent également cette modification. Ils relèvent notamment la simplification administrative, la décharge en faveur des communes. C'est effectivement aussi une problématique de confiance. A un moment donné, lorsqu'on engage quelqu'un, on peut naturellement demander toutes les attestations utiles. Il faut pouvoir faire confiance à la personne. C'est souvent ultérieurement qu'on mesure si la confiance accordée était justifiée ou non. Je pense que, dans la législation en tout cas, on a tous les éléments qui nous permettront de faire ces constats qui doivent être plus objectifs. En ce sens la suppression de cette notion de moralité, de certificat de bonnes mœurs, s'avère aujourd'hui nécessaire. C'est d'ailleurs le chemin suivi par plusieurs cantons, comme relevé tout à l'heure

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### I. Acte principal : Loi sur les communes (LCo)

#### *Art. 60 al. 3*

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Actuellement, les communes peuvent délivrer des certificats de bonnes mœurs. Le Conseil d'Etat propose de biffer la notion de « certificats de mœurs ». Les communes pourront par contre continuer de délivrer tous les autres certificats – les attestations de domicile par exemple. Les certificats de bonnes mœurs imposés par la législation fédérale pourront ainsi toujours être délivrés sur la base de l'article 60 al. 3 de la loi sur les communes.

> Adopté.

### II. Modifications accessoires : Loi sur le notariat (LN)

#### *Art. 4 al. 1*

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Actuellement, afin d'obtenir une patente de notaire, le requérant ou la requérante doit « être de bonnes mœurs » (article 4 al. 1 let. c).

En exécution de cette norme, le règlement d'exécution de la loi sur le notariat prévoit l'obligation pour la personne concernée de produire un « certificat de mœurs » (article 1 al. 1 let. b). Puisqu'il y a un lien direct entre la délivrance du certificat et le fait d'être de bonnes mœurs, il convient de supprimer cette exigence dans l'article 4 al. 1 let. c.

A noter que le projet d'ordonnance sur l'abandon du certificat de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise, qui sera adopté par le Conseil d'Etat après l'adoption du présent projet de loi, prévoit de supprimer l'exigence de fournir un « certificat de mœurs » du règlement susmentionné, la preuve de la bonne réputation du requérant ou de la requérante de la patente de notaire étant apportée par la production d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait des registres de l'Office des poursuites et de l'Office cantonal des faillites ainsi que d'une attestation de domicile. Il s'agit donc d'être logique avec le projet proposé.

> Adopté.

### III. Abrogations accessoires

> Adopté.

### IV. Clauses finales

> Adopté.

### Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### I. Acte principal : Loi sur les communes (LCo)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### II. Modifications accessoires : Loi sur le notariat (LN)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### *Ont voté oui:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 84.*

## Motion 2020-GC-123

### Extrait cantonal des poursuites

---

Auteur-s:	<b>Kolly Nicolas</b> ( <i>UDC/SVP, SC</i> ) <b>Morel Bertrand</b> ( <i>PDC/CVP, SC</i> )
Rapporteur-e:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Dépôt:	<b>19.08.2020</b> ( <i>BGC septembre 2020, p. 2978</i> )
Développement:	<b>19.08.2020</b> ( <i>BGC septembre 2020, p. 2978</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>16.03.2021</b> ( <i>BGC mai 2021, p. 1689</i> )

---

#### Prise en considération

**Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*). Ne vit-on pas dans un pays merveilleux, même s'il pleut aujourd'hui? Un pays où l'on sait quelles sont vos chips préférées et quelle marque de dentifrice vous allez acheter pour que vos dents soient bien nettoyées par le biais d'un petit "bip" en passant aux caisses de l'un de nos supermarchés.

Nous sommes pour le moins interpellés par la rigidité d'un fonctionnement en totale inadéquation dans une société où nous rencontrons de tout, entre la sacro-sainte protection des données, qui a bon dos lorsque cela arrange, et la transparence, un mot bien souvent aussi employé lorsque l'on voudrait faire croire que tout peut être su et connu de tout le monde.

La motion de nos avocats Morel et Kolly est donc judicieusement proposée et a, indéniablement, le mérite de faire progresser par une meilleure efficacité les démarches administratives qui gravitent autour du registre des poursuites. Il est incroyable de constater qu'à l'heure actuelle encore, si par exemple une personne déménage de Cottens à Massonnens, on ne peut obtenir des renseignements que dans l'arrondissement de l'Office. Cette situation doit radicalement changer car plus rien n'apparaît sur les radars des éventuelles poursuites en cours. Cet état de fait ne tient pas du miracle, mais d'une carence administrative que la présente motion pourrait combler, au moins au niveau cantonal.

Comme les Valaisans, faisons ce pas en avant avec l'aide du SITel qui, à n'en pas douter, saura mettre à disposition les technologies ad hoc. Quant au Conseil d'Etat, il va bien entendu faire ses devoirs en nous présentant dans les délais légaux le traditionnel projet de modification des bases légales.

Notre groupe Vert Centre Gauche soutiendra unanimement cette motion.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Cette motion découle d'une bonne idée, d'une bonne initiative, même si elle ne résoudra pas tout. En effet, un registre cantonal permettra d'éviter à quelqu'un qui aurait changé de district de présenter un extrait vierge, mais ne résout pas du tout le problème de quasiment tous les districts frontaliers des cantons de Vaud et de Berne notamment. Il suffit par exemple pour un Broyard d'aller élire domicile à Payerne pour ensuite présenter à Estavayer un extrait vaudois vierge. Le problème pourrait se résoudre par la voie d'un registre fédéral des poursuites. On a par exemple pour le casier judiciaire un extrait fédéral et non pas des extraits cantonaux. A l'heure actuelle, d'un point de vue pratique, le problème pourrait se résoudre lorsqu'on dit aux personnes qui doivent présenter l'extrait de poursuites qu'elles donnent également une attestation de domicile pour bien montrer que ça fait un certain nombre d'années qu'elles sont domiciliées dans la commune en question.

Dès le moment où on a un registre se pose la question des coûts. Le projet de loi devra effectivement chiffrer ce coût. Sur cette base, on devra déterminer si cela est nécessaire ou pas. Je demanderai au Conseil d'Etat, quand bien même il veut limiter sa réponse au cadre de la motion et uniquement présenter cet extrait cantonal, de faire un pas de plus. Dans les années 2000, nous avions sept registres du commerce. Il n'y en a eu plus qu'un et on voit l'effet positif que cela a eu. Il y a maintenant plusieurs registres des poursuites. Se posera la question d'un registre unique cantonal centralisé, pas forcément à Fribourg. L'administration cantonale pourrait être également domiciliée dans une capitale de district pour ce registre cantonal des poursuites, respectivement un Office cantonal des poursuites, comme c'est le cas par exemple pour les faillites. On se poserait la question à plus large échelle pour les registres fonciers également. On voit que cela amène chaque fois quelque chose de positif.

Dès le moment où on fait un travail important pour avoir l'extrait cantonal, je demanderais quand même au Conseil d'Etat d'élargir la réponse et de se poser la question d'un Office cantonal de poursuites. Sur cette base-là, si on veut positionner le canton vers l'avenir, il faut bien évidemment accepter cette motion et élargir un tout petit peu la réflexion pour aller de l'avant. J'espère que le Conseil d'Etat fera ce pas supplémentaire.

Le groupe socialiste acceptera cette motion.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Ich habe in dieser Sache keine Interessenbindungen.

Die Idee eines kantonalen Betreibungsregistrauszuges ist sinnvoll. Er kann die Vertragswilligen bei ihrer Entscheidungsfindung bereits vor Abschluss eines Vertrages bezirksübergreifend unterstützen. Beim Erstellen von Werkverträgen in der Baubranche ist dies üblich oder gang und gäbe.

Die technischen Möglichkeiten sind vorhanden, und mit dem vorgeschlagenen Einbezug der AHV-Nummer soll auf eine bereits bestehende Identifizierung zurückgegriffen werden.

Der Staatsrat erläutert in seiner Antwort die Motion unserer Kollegen Kolly und Morell. Er zeigt auch bestehende Nachteile auf, wie zum Beispiel der Wegzug eines Schuldners in einen anderen Kanton. Trotzdem sind wir der Meinung, dass die Vorteile überwiegen. Wir schliessen uns dem Staatsrat an, und unsere Fraktion empfiehlt Annahme dieser Motion.

**Defferrard Francine** (*PDC/CVP, SC*). Un extrait du registre des poursuites rend compte de l'état actuel et passé des poursuites pour les cinq dernières années ainsi que des actes de défaut de biens qui sont dirigés contre une personne physique ou morale. Cet extrait est très important dans la vie quotidienne, notamment en ce qui concerne les particuliers pour les bailleurs, pour les fournisseurs ou les clients.

Mon collègue le député Mauron l'a dit, il n'existe pas d'extrait national du registre des poursuites mentionnant ces informations pour l'ensemble du territoire suisse. A ce jour, le Conseil fédéral a deux solutions en ligne de mire, à savoir soit le maintien actuel soit la mise en place d'un extrait national du registre des poursuites, mais toujours avec une pertinence parfois limitée et cela compte tenu des débiteurs qui ne sont pas coopératifs et qui ne s'annoncent pas dans leur commune de domicile.

De par le droit suisse, les cantons sont libres dans leur organisation territoriale. En matière de poursuites et de faillites, il existe en Suisse environ 400 offices des poursuites. A notre connaissance, seuls deux cantons disposent, respectivement disposeront, d'un extrait cantonal des poursuites, à savoir le Tessin et le Valais.

Comme cela a été dit, dans notre canton il suffit effectivement de déménager dans un autre district pour obtenir un extrait vierge de toute poursuite ou de toute indication en terme des défauts de biens, pourtant bel et bien existants. Ces données sont donc incomplètes et leur pertinence est limitée. L'introduction d'un extrait cantonal des poursuites apporte une amélioration substantielle de l'information en faveur des tiers créanciers au détriment de mauvais payeurs qui abusent du système. Cette solution est faisable techniquement et aussi juridiquement, dans ce dernier cas grâce à l'introduction dans la loi sur l'AVS décidée le 18 décembre dernier par les Chambres fédérales, de l'utilisation systématique du numéro AVS par nos autorités cantonales et communales.

Reste à ce stade une inconnue majeure, à savoir l'importance financière qui n'a pas été évaluée, respectivement qui n'est peut-être pas possible à ce stade d'évaluer. Cet aspect devra être clarifié, le cas échéant, lors de la mise en œuvre de la motion, que le groupe Le Centre soutiendra à l'unanimité.

**Lauber Pascal** Je déclare mes intérêts: je suis préposé aux offices des poursuites de la Gruyère et de la Veveyse et président de l'Association cantonale des préposés et substituts aux poursuites et faillites.

Je tiens à remercier les auteurs de cette motion qui me donne l'occasion de parler d'une noble tâche étatique que l'on n'entend quasiment jamais au sein de notre parlement.

N'étant pas particulièrement sexy, la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1892 et n'a pas subi de modifications sur certains articles. Ainsi il est défini que le territoire de chaque canton forme un ou plusieurs arrondissements de poursuite. Fribourg a fixé cette limite à chaque district.

Dès lors, il faut savoir que l'élément déterminant pour obtenir un extrait est le domicile de la personne physique ou le siège de la personne morale. Ainsi, il suffit que le débiteur déménage dans un autre district et s'il agit suffisamment tôt après son déménagement, il obtiendra du nouvel office un extrait vierge, ce qui ne sera pas forcément la réalité de sa situation financière, car le créancier n'aura pas eu le temps d'introduire une nouvelle poursuite au nouveau for et réduit ainsi considérablement la pertinence de la délivrance d'un tel extrait pour la personne à l'autre bout de la chaîne qui veut entrer en relation commerciale avec son client.

La particularité de notre canton d'être limitrophe de Berne, Neuchâtel et Vaud ne nous facilite pas la tâche, mais un extrait cantonal permettra tout de même aux tiers d'obtenir une information d'une qualité bien supérieure et représente un progrès significatif. Les professionnels de la branche sont convaincus que la meilleure solution serait d'avoir un registre fédéral, mais malheureusement celui-ci n'est pas pour demain.

L'évolution proposée par les motionnaires et soutenue par le Conseil d'Etat est tout à fait réalisable. Le coût informatique peut rester raisonnable, car les cantons ayant déjà fait le pas utilisent le système conçu et utilisé par les Fribourgeois, développé d'ailleurs par le SITel.

Je ne peux, tout comme le groupe libéral-radical, que vous demander de soutenir et d'accepter cette motion.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Je m'exprime à titre personnel.

Je soutiens évidemment sans réserve cette motion qui est une excellente idée. Par contre, cela me pose un petit problème. J'ai déposé au mois d'octobre 2018, ou plutôt en août 2018, une question au gouvernement qui exposait cette problématique déjà connue des extraits de poursuites. J'ai préconisé de suivre éventuellement l'exemple valaisan qui avait déjà mis en place un extrait de poursuite cantonal.

Je citerai alors deux passages de la réponse du gouvernement: "Le Conseil d'Etat préconise de prévenir les créanciers de la pertinence limitée des registres des poursuites". Deux ans plus tard, dans la réponse à la motion, il dit exactement le contraire: "Les créanciers bénéficieraient de l'information d'une qualité bien supérieure avec un extrait cantonal". On est donc passé d'une pertinence limitée à une qualité bien supérieure. Deuxième extrait: "Le Conseil d'Etat est conscient de l'absence d'une solution idéale pour remédier à la pertinence limitée des extraits de poursuites". Deux ans plus tard, il dit: "Cette évolution représenterait en ce sens un progrès significatif". On est donc passé de l'absence d'une solution idéale à un progrès significatif.

C'est un peu les deux problèmes. Le premier est la qualité des réponses du Conseil d'Etat. En deux ans, je ne vois pas ce qui a évolué! Il n'y a eu aucune évolution légale! Mon collègue Lauber, je pense, est d'accord avec moi: rien n'a changé en deux ans. Par contre, le Conseil d'Etat change complètement d'avis.

La deuxième problématique est le manque de clairvoyance. Il faut poser une question, une autre question, un postulat, un mandat... On l'a vu avec les pêcheurs, on a commencé par des questions et on a terminé par un mandat. Je pense que c'est un peu un manque de clairvoyance. On aurait eu l'occasion en 2018 de faire déjà un pas. On a ici tout simplement perdu deux ans.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les différents intervenants qui proposent effectivement l'acceptation de cette motion. C'est également la position du Conseil d'Etat qui estime tout à fait pertinent de procéder aujourd'hui à une modification de la législation.

M. le Député Mauron et M<sup>me</sup> la Députée Defferrard ont relevé aussi les limites de la situation actuelle et même au-delà lorsque nous aurons modifié la législation. Effectivement, on le voit bien, il suffit actuellement de déménager d'un district à l'autre pour obtenir un extrait vierge. Cela pose des difficultés dans les relations de confiance qui existent entre créanciers et débiteurs. La situation pourrait être améliorée sur le plan cantonal à l'avenir. Evidemment, nous n'aurons pas réglé les mêmes difficultés sur le plan intercantonal. Des discussions sont actuellement en cours sur le plan fédéral pour envisager un extrait national de l'Office des poursuites. Cela serait naturellement un plus. Le jour où nous aurons un extrait national, on relèvera naturellement que dans les relations internationales, et cela concerne pas mal d'entreprises, on aura également des difficultés à connaître la réelle solvabilité ou les risques financiers de ces entreprises. Cela étant, je pense qu'il faut aller pas à pas. Actuellement, nous avons la possibilité de progresser sur le plan cantonal. Nous devons le faire, comme d'autres cantons à l'instar du Tessin et du Valais. Nous devons effectivement dans la mise en œuvre de cette motion préciser le coût qui va en découler. Cela a été relevé, le canton de Fribourg a dès maintenant le programme informatique Themis qui est utilisé notamment par les Valaisans qui ont eux été à même de procéder à cette évolution. Ceci doit donc être possible. Nous avons eu déjà les contacts avec le SITel. Naturellement, il y a des questions d'ordre technique à mener. Nous devons le faire en bonne intelligence avec la Direction des finances.

M. le Député Mauron propose effectivement d'élargir la réflexion, d'avoir non seulement un extrait cantonal de l'Office des poursuites mais peut-être d'avoir un Office cantonal des poursuites. Cela a déjà été imaginé. Les discussions doivent être encore menées par le Conseil d'Etat. On a effectivement différents modèles possibles. On a aujourd'hui un Service du registre du commerce sur le plan cantonal qui fonctionne à satisfaction. On a aussi le modèle de l'état civil qui est un service cantonal avec des antennes dans les districts. Différentes possibilités doivent donc être analysées par le Conseil d'Etat.

J'ai relevé aussi que M. le Député Lauber a indiqué que l'on parle peu finalement des Offices des poursuites. C'est probablement parce qu'ils fonctionnent tout à fait correctement. Ils représentent des agents d'encaissement extrêmement importants pour l'Etat puisque ces offices sont bénéficiaires dans la caisse de l'Etat avec les émoluments substantiels qui sont encaissés chaque année. Je dois dire qu'effectivement, dans le canton de Fribourg, on a de la chance de pouvoir compter sur des Offices des poursuites et sur un Office des faillites qui fonctionnent à satisfaction.

M. le Député Collomb a regretté que le Conseil d'Etat n'ait pas procédé plus rapidement à une modification en disant qu'il y a peu de changement. Il y a eu un grand changement: pour procéder à la mise en œuvre de cet extrait cantonal, il faut pouvoir bénéficier d'un identifiant personnel unique pour chaque personne physique et chaque personne morale. Dans les entreprises, la solution existe déjà avec l'IDE. Pour les personnes physiques, ce n'était pas le cas jusqu'à récemment. Les motionnaires proposent d'ailleurs l'utilisation du numéro AVS à treize chiffres. Cette solution vient aussi d'être retenue par l'Etat du Valais. L'utilisation de ce numéro est conditionnée à l'existence d'une base légale qui est prévue dans la loi fédérale sur l'AVS. Je peux vous dire que le parlement fédéral a accepté le 18 décembre 2020 une révision de la loi fédérale sur l'AVS qui permet précisément, dès son entrée en vigueur, l'utilisation systématique du numéro AVS par les autorités fédérales,

cantonales et communales dans nos procédures respectives. D'ailleurs, ce Grand Conseil a aussi accepté lors de la session de décembre 2020 la loi qui adapte la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation qui va donc permettre maintenant l'utilisation systématique du numéro AVS, ce qui n'était pas possible il y a deux lorsque nous avons répondu au député Collomb. Aujourd'hui, nous avons les bases légales qui peuvent nous permettre d'aller de l'avant.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter cette motion. Nous ferons les analyses qui en découlent naturellement dans le cadre de la mise en œuvre.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghiellini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 98.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Décret 2020-DIAF-43

### Dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires)

Rapporteur-e:	<b>Zadory Michel</b> (UDC/SVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier</b> , Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	<b>24.11.2020</b> (BGC mai 2021, p. 1480)
Préavis de la commission:	<b>04.02.2021</b> (BGC mai 2021, p. 1491)

#### Entrée en matière

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: de par ma profession, je suis intéressé à la bonne santé de la population.

Nous avons à traiter aujourd'hui le décret portant sur le dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale: "Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides dans les denrées alimentaires".

En ce qui me concerne, c'est la première fois que je suis confronté à ce type d'instrument parlementaire. En octobre 2019, nos collègues Schumacher et Gamba ont déposé cette motion pour interpeller l'Assemblée fédérale. Le Grand Conseil, sur préavis du Conseil d'Etat, a accepté cette motion. Il nous présente aujourd'hui pour approbation le décret y relatif.

La motion Schumacher-Gamba est le fruit d'une longue expérience de nos deux collègues médecins généralistes dans le combat qu'ils mènent contre l'augmentation du diabète, du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adultes. La consommation exagérée des sucres rapides est à l'origine de la surcharge pondérale de la moitié de la population mondiale. Il ne faut pas se voiler la face, nous sommes en présence d'une addiction sournoise, au même titre que l'alcool, le tabac et les drogues en tous genres. La canne à sucre est connue depuis le XV<sup>e</sup> siècle, denrée rare et coûteuse à cette époque. La démocratisation du sucre commence au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'apparition de la betterave sucrière, sous la houlette de Napoléon qui l'imposa en France après avoir bloqué les navires anglais qui devaient transporter le sucre de canne des Antilles. Chez nous, la sucrerie d'Aarberg date de 1899.

L'OMS propose une consommation de 50 gr/jour de sucre libre. Elle est aujourd'hui en réalité de 110 gr/jour, toujours selon l'OMS. La grande majorité des sucres sont dissimulés dans les aliments transformés.

Selon une estimation de 2012, les dégâts collatéraux de l'obésité coûtent par année 8 milliards de francs à notre pays, estimation de 2012.

L'objectif des motionnaires est d'édicter dans la loi sur les denrées alimentaires ainsi que dans son ordonnance, un acte juridique notifiant la nécessité d'informer les consommateurs sur la teneur en sucres libres inclus dans les aliments fabriqués et préemballés, en veillant à ce que cette teneur soit visualisée et compréhensible sans équivoque par chaque consommateur, quel que soit son âge ou sa formation. On s'adresse ici principalement à la grande distribution d'aliments fabriqués et préemballés. L'artisanat ne doit pas être touché par cette juridiction.

L'Union européenne utilise déjà en partie le Nutriscore, une classification et un étiquetage des denrées fabriquées en cinq catégories: A, B, C, D et E, A étant le meilleur et E le moins bon. Ce Nutriscore attribue à chaque produit alimentaire un score unique composé d'éléments négatifs (calories, sucre simple, acides gras et sodium) et d'éléments positifs (fibres, pourcentage de fruits, les légumes et les protéines). Chez Nestlé, on voit déjà l'utilisation de ce Nutriscore. La Migros a promis de l'introduire gentiment, selon son journal paru il y a quelques semaines.

Mais ce score ne donne aucune information sur la teneur en sucres libres, additionnés dans les aliments fabriqués, raison pour laquelle on ne peut pas l'adopter sans autre. On pense ici principalement aux yoghourts et aux céréales du petit-déjeuner.

Les motionnaires plaident pour un visuel composé de carrés de sucre, un carré étant égal à 5 grammes de sucre, devant figurer sur l'étiquette de l'emballage. Exemple: 1 litre de Coca contient 108 grammes de sucre ce qui équivaut à 22 carrés de sucre.

Le Conseil d'Etat salue l'initiative des motionnaires et il prône de continuer d'encourager les mesures du Département fédéral de l'intérieur et de l'Office fédéral des aliments, notamment de continuer à baisser volontairement et progressivement le taux de sucres libres dans les aliments fabriqués (yoghourts, céréales du petit-déjeuner entre autres), rejoignant ainsi la déclaration de Milan. La déclaration de Milan date de 2019 et demande de réduire le sucre libre de 10% dans les yoghourts et de 15 % dans les céréales du petit-déjeuner, ceci jusqu'en 2024.

Cette initiative est une première nationale et je n'ai pas connaissance d'une autre initiative cantonale en Suisse allant dans ce sens, mais je suis sûr que tous les cantons connaissent les mêmes préoccupations.

Notre commission a siégé le 13 janvier de cette année, en présence du commissaire du gouvernement M. Didier Castella, de M. Xavier Guillaume, chimiste cantonal, de M<sup>me</sup> Carine Vuitel, adjointe scientifique et de M. Alain Renevey, secrétaire parlementaire que je tiens à remercier pour son procès-verbal.

L'entrée en matière n'a pas été combattue. La Commission a accepté à l'unanimité le "projet bis", après les amendements à l'article 1 dans le préambule et des chiffres 1 et 2 de l'article 1.

Comme ce décret n'est pas soumis au référendum, on nous a rendus attentifs qu'il n'y a pas de deuxième lecture.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est simplement la mise en œuvre de la motion acceptée par le Grand Conseil en octobre 2020, avec le soutien du Conseil d'Etat, qui a souligné le bien-fondé de la démarche. Je rappelle simplement que le Nutriscore est une aide transparente et simple pour le consommateur, mais il a aussi ses travers puisque effectivement il ne peut pas permettre d'intégrer la notion de produits locaux, ni de quantité de sucres. Par contre, il donne une information très intéressante sur la santé. Ceci ne nous empêchera néanmoins pas de manger nos produits locaux qui pourraient être très mal notés sur ce Nutriscore, tels que la crème double



ou le jambon de la borne. Cependant, nous soutenons cette solution. Je n'ai pas d'élément particulier à ajouter par rapport aux propos de M. le Rapporteur, le débat ayant déjà eu lieu en octobre. Le Conseil d'Etat se rallie à tous les amendements proposés par la Commission.

Je vous invite donc à soutenir ce projet.

**Favre-Morand Anne** (*PS/SP, GR*). J'interviens au nom du groupe socialiste.

Le sucre, ennemi public numéro un peut-être, en tout cas il peut prétendre être un puissant perturbateur du métabolisme, avec les effets délétères associés: prise de poids, hypertension, diabète et j'en passe.

Le décret qui vise à déposer une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale demande juste plus de clarté, afin que la teneur en sucre des produits soit vue et comprise par chaque consommateur, quel que soit son niveau de formation et son âge.

Durant les travaux de la commission traitant de ce décret, le Nutriscore a été discuté assez longuement, comme l'a évoqué M. le Rapporteur. Cet instrument est soutenu par l'Union européenne. Son utilisation simplifierait donc le commerce. Néanmoins, la généralisation du Nutriscore ne permet pas un affichage clair de la teneur en sucre. C'est pourquoi nous avons soutenu le projet bis au sein de la Commission. Le but de ce décret est surtout de débusquer le sucre caché dans les produits hypertransformés, ce que le Nutriscore ne permet pas suffisamment. Les consommateurs doivent être informés pour faire leur choix concernant le contenu de leur assiette. Ainsi, ce ne seront pas les produits artisanaux et du terroir qui seront touchés.

Le groupe socialiste entrera donc en matière et soutiendra le projet bis.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/FDP, FV*). Je ne vais pas vous faire aujourd'hui un exposé de prévention. Je vais rappeler ma carrière militaire: j'étais dans un bataillon de chars, et dans un bataillon de chars, on a une cible très précise. Cette cible, dans cette motion, c'est le sucre. Le sucre qui a ses effets pervers, qui a ses effets délétères sur la santé des consommateurs. C'est celui-ci que j'ai dans le viseur. J'ai aussi dans le viseur l'industrie agroalimentaire, qui utilise les effets addictifs du sucre pour en augmenter la consommation. Mon confrère qui a parlé tout à l'heure a parlé de l'Histoire. Imaginez-vous que lorsque Alexandre de Humboldt a voyagé en Amérique du Sud et a visité les plantations de sucre, il est revenu en discuter avec le président des Etats-Unis d'alors en lui disant: "Toi qui est contre l'esclavage, tu laisses l'esclavage avoir lieu dans les plantations de sucre". Réponse du président des Etats-Unis: "Comment veux-tu qu'on produise autant de sucre qui est aussi bon marché pour tout le monde?" C'était donc les prémices de l'industrie agroalimentaire qui était joués là.

Nutriscore, eh bien comme dans une compagnie de chars, je sais que les fumigènes sont extrêmement importants. Le Nutriscore nous permet d'éviter la cible. Il y a bien sûr d'autres éléments dans la nutrition qui peuvent être délétères à la santé, mais il n'y en a aucun qui a l'importance du sucre.

Enfin, nous avons aussi délibéré longuement sur les histoires d'étiquetage. Je crois que le projet qu'on vous présente actuellement, il est dans sa cible, il est bien fait et je vous encourage à accepter à l'unanimité le projet bis de notre commission.

**Schwaller-Merkle Esther** (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche als ehemalige Dozentin für Ernährung und Konsumbildung der Pädagogischen Hochschule Freiburg und im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün und als Mitglied der parlamentarischen Kommission. Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt einstimmig die Annahme und Weiterleitung dieser Standesinitiative und beantragt den Grossen Rat, dieses Dekret anzunehmen.

Eine Visualisierung des Zuckergehalts auf den Nahrungsmittelverpackungen durch die Angabe in Zuckerwürfeln voranzutreiben, ist ein sehr schwieriges Projekt. Dennoch ist die parlamentarische Kommission der Meinung, mit dieser Standesinitiative aus dem Kanton Freiburg ein Zeichen in diese Richtung zu setzen und in Bundesbern Druck zu machen.

Wir essen nach wie vor viel zu viel Zucker. Im weltweiten Vergleich konsumiert der Durchschnittsschweizer 30 Würfelzucker pro Tag. Die Weltgesundheitsorganisation WHO spricht diesbezüglich von einer Epidemie und empfiehlt lediglich 50 Gramm beziehungsweise 12,5 Würfelzucker pro Tag für Erwachsene.

Zucker ist eine Herausforderung für die Volksgesundheit. Die Menge des von der Bevölkerung konsumierten Zuckers gehört sowohl auf internationaler als auch auf nationaler und kantonaler Ebene zu den gesundheitspolitischen Prioritäten. Die aktuelle Strategie konzentriert sich auf die Senkung des sogenannten «zugesetzten» schnellen Zuckers, das heisst jenem, der nicht natürlich in den Lebensmitteln vorkommt.

Gemäss letzten Informationen hat die Coronakrise die aktuelle Situation gar noch verstärkt, hat doch ein Teil der Bevölkerung durch den Lockdown mangels genügender Bewegung, fehlender Sozialkontakten und vielleicht auch aus Kummer und Langeweile häufiger zu gutem Essen, Süssigkeiten und Kuchen gegriffen und im Durchschnitt 1-3 Kilo an Gewicht zugenommen.

An dieser Stelle habe ich bereits einmal gesagt, dass Zucker in der Nahrung komplett überflüssig ist. Da aber Zucker die Rolle eines Geschmacksträgers und Geschmackverstärkers einnimmt, das Essen haltbar machen kann und als günstiger Füllstoff

in Nahrungsmitteln verwendet wird, wird er in fast allen Nahrungsmitteln unnötigerweise zugefügt, und wir essen, ohne es zu merken, viel zu viel dieses schnellen unnötigen Zuckers.

Der Zuckergehalt in Lebensmitteln muss zwar auf den Lebensmittel-Verpackungen angegeben werden, doch 50 % der Bevölkerung sind nicht in der Lage, Lebensmitteletiketten zu lesen und zu verstehen.

Aktuell spricht man in Bundesbern von der Einführung der Lebensmittelampel Nutriscore, damit sich die Konsumenten ein Bild machen können, was sie konsumieren.

Mit Nutriscore kann allerdings der Zuckergehalt nicht sichtbar gemacht werden, da sich Nutriscore auf den gesamten, globalen Nährwert des Lebensmittels bezieht.

Aus diesen Gründen haben wir in der parlamentarischen Kommission beschlossen, das heutige Dekret über die Einreichung einer Standesinitiative bei der Bundesversammlung zu verfassen.

Im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün bitte ich den Grossrat, dieses Dekret anzunehmen und zu unterstützen.

**Ghielmini Krayenbühl Paola** (*VCG/MLG, SC*). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du projet et du projet bis de décret pour le dépôt de l'initiative cantonale concernant l'indication de la quantité de sucres rapides dans les denrées alimentaires. Ce décret est le résultat de la motion Schumacher-Gamba, acceptée par le Grand Conseil en octobre 2020. Le Grand Conseil s'était alors exprimé clairement en faveur de l'information facilement compréhensible par les consommateurs, concernant la teneur en sucres rapides des aliments préfabriqués. La quantité de sucre consommée par la population est importante et d'actualité dans la politique de santé publique. La consommation excessive est la source d'importantes maladies, ceci est attesté par tous les milieux médicaux et par l'OMS.

Le groupe Vert Centre Gauche soutient les besoins urgents à indiquer clairement la qualité de produits alimentaires et plus précisément des produits industriels.

Notre groupe est par contre sceptique sur la forme proposée par le projet de décret qui nous est soumis. Il reste, dans sa majorité, dubitatif sur l'étiquetage, qui devient de plus en plus illisible, mais aussi sur le fait de se différencier de l'étiquetage reconnu au niveau européen. Une partie du groupe va donc s'abstenir et une partie va accepter le décret.

**Bertschi Jean** (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis ancien producteur de betteraves à sucre et consommateur de sucre. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Les motionnaires invitent les autorités fédérales à édicter, dans le cadre de la loi et de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, un acte juridique approprié notifiant la nécessité d'informer le consommateur sur la teneur en sucres rapides inclus dans tous les aliments préfabriqués et préemballés, en veillant à ce que celle-ci puisse être visualisée et comprise sans équivoque par chaque consommateur, quel que soit son niveau de formation et son âge.

Dans l'intérêt de la santé publique, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette initiative cantonale, mais appelle à la responsabilité personnelle de chaque consommateur, pour une alimentation saine et équilibrée. Elle laisse à chaque personne la liberté de choisir ses aliments.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est pour entrer en matière et pour accepter cette initiative cantonale.

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime à titre personnel. Il y a quelques années, j'ai déposé une intervention parlementaire pour que la prévention en milieu scolaire inclue la question de la consommation de boissons énergisantes. Quand je vois des jeunes, même des enfants, dans les gares, tôt le matin, avec de telles boissons dans les mains avant d'aller à l'école, cela m'interpelle et le mot est faible. J'ose dire, ça me fait de la peine. Puisque le débat porte sur les dégâts d'une surconsommation de sucre, notamment par les jeunes, et même si le décret ne porte pas spécifiquement sur cette question, j'en ai parfaitement conscience, je me permets de réitérer ce souci.

Je soutiendrai naturellement ce décret et je vous remercie de votre attention.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Je constate que tous les groupes sont d'accord pour une entrée en matière. J'aimerais souligner le fait que, comme l'ont signalé M<sup>mes</sup> Schwaller et Ghielmini, la lecture sur les produits qu'on peut acheter dans les grands magasins nécessitent qu'on prenne chaque fois avec soi une loupe ou un microscope pour pouvoir lire les étiquettes. Je ne peux qu'approuver ces deux interventions.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Je remercie les intervenants et le rapporteur pour leur soutien à ce projet. M<sup>me</sup> Ghielmini Krayenbühl a souligné la différenciation avec l'étiquetage européen qui a été voulu par la commission. J'aimerais ici simplement compléter que ça réduit effectivement les chances d'acceptation par les autorités fédérales, notamment en raison des contraintes à l'entrave du commerce. Mais d'un autre côté, c'est un signal fort sur le danger que peut représenter une surconsommation de sucre.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

I. Acte principal : Décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires)

### *Art. 1 al. 1 préambule*

**Zadory Michel (UDC/SVP, BR).** Dans le préambule, il y a un amendement qui a été proposé par l'un des membres de la commission. Il s'agit de tracer dans l'article 1, dans le préambule, "tout en s'assurant de sa compatibilité avec la loi sur les entraves techniques au commerce".

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition bis de la Commission. Il appartiendra néanmoins aux autorités fédérales, bien évidemment, de vérifier la compatibilité avec les lois existantes.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Adopté selon la proposition de la commission.

### *Art. 1 al. 1 ch. 1*

**Zadory Michel (UDC/SVP, BR).** A l'article 1 toujours, à l'alinéa 1, chiffre 1, la commission a proposé le texte suivant: "de rendre obligatoire la teneur en sucres dans la déclaration nutritionnelle". Donc, tracer la déclaration nutritionnelle ainsi que l'indication sur tout étiquetage.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Adopté selon la proposition de la commission.

### *Art. 1 al. 1 ch. 2*

**Zadory Michel (UDC/SVP, BR).** La deuxième modification, chiffre 2, c'est de tracer "par le biais d'une étiquette nutrition" et le texte définitif serait "de rendre en sus obligatoire un étiquetage lisible et d'emblée compréhensible pour toute consommatrice et tout consommateur".

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition, tout en sachant, comme je l'ai dit, que ça diminue le risque de soutien des autorités fédérales, notamment parce qu'on exclut, par ce biais-là, le Nutriscore. Mais, comme cela a été dit, c'est un signal fort et le Conseil d'Etat se rallie à la proposition.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Adopté selon la proposition de la commission.

### *Art. 2*

> Adopté.

## II. Modifications accessoires

> Adopté.

## III. Abrogations accessoires

> Adopté.

## IV. Clauses finales

> Adopté.

## Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 83 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 83.*

*Se sont abstenus:*

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total: 3.*

## Motion 2020-GC-159

### Modification de la loi sur la détention des chiens (RSF 725.3, LDCh) – Nouveaux détenteurs

---

Auteur-s:	<b>Collaud Romain</b> (PLR/FDP, SC) <b>Morel Bertrand</b> (PDC/CVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>14.10.2020</b> (BGC septembre 2020, p. 2984)
Développement:	<b>14.10.2020</b> (BGC septembre 2020, p. 2984)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>02.03.2021</b> (BGC mai 2021, p. 1698)

---

#### Prise en considération

**Morel Bertrand** (PDC/CVP, SC). Je n'ai pas de lien particulier avec l'objet. Depuis le dépôt de notre motion, le Conseil d'Etat a publié une directive pour le mordant sportif qui, pour l'heure, nous satisfait. Ainsi, comme cela ressort de la réponse du Conseil d'Etat et comme il vient d'être relevé par M<sup>me</sup> la Présidente, nous confirmons renoncer au volet de notre motion sur l'interdiction du mordant sportif et vous remercions d'accepter la motion telle que proposée par le Conseil d'Etat avec le fractionnement.

Reste le volet de la motion relatif aux nouveaux détenteurs.

Suite à la tragédie d'Oberglatt en 2005, où un enfant de six ans avait tragiquement perdu la vie après avoir été mordu par des chiens, le législateur fédéral avait rendu obligatoires les cours pour les détenteurs de chiens.

Comme si l'histoire s'oubliait, 11 ans plus tard, le législateur fédéral a abrogé cette obligation, laissant le soin aux cantons de légiférer depuis 2017. A ce jour, contrairement aux cantons de Neuchâtel et du Valais, le canton de Fribourg n'a pas encore pris de mesures. Pourtant, selon les statistiques, deux ans après l'abolition de l'obligation fédérale de suivre des cours, les

cas de morsures par chien sur humains dans notre canton avaient augmenté de près de 50%. Il est donc indéniable que les cours avaient un effet bénéfique.

Selon les analyses détaillées faites par les collaborateurs de la DIAF que je remercie pour leur important travail, la dangerosité potentielle d'un chien dépend notamment de son éducation. Selon l'analyse faite, tout chien mal éduqué peut porter atteinte à l'intégrité d'une personne, en particulier des enfants.

L'éducation d'un chien est donc extrêmement importante et la décision d'en détenir un ne doit ainsi pas se faire à la légère. Si la très grande majorité des détenteurs de chiens connaît parfaitement les besoins de son animal et lui donne l'attention dont il a besoin, il y a malheureusement encore trop de personnes qui acquièrent un chien en minimisant ses besoins et qui ne lui donnent ainsi ensuite pas l'attention et l'éducation qu'il mérite. Il en découle une mauvaise cohabitation entre l'homme et le chien et une augmentation des risques de morsures. Il est ainsi primordial que tout futur détenteur soit sensibilisé aux besoins de l'animal, à la manière de le détenir mais aussi à la façon de l'éduquer, afin qu'il ne représente pas un danger pour les humains et les autres animaux. Cette sensibilisation passe par des cours théoriques obligatoires. Je suis persuadé que les personnes qui n'ont jamais détenu de chiens et qui ne sont pas prêtes à suivre 5 heures de cours théoriques avant d'en détenir un ne sont tout simplement pas prêtes à avoir un chien.

Comme il en ressort de notre motion, suivie en cela par le Conseil d'Etat, il n'est pas question de rendre des cours théoriques obligatoires pour les actuels détenteurs de chiens ou pour ceux qui en ont récemment détenus. Les cours obligatoires ne s'appliqueront en effet qu'aux personnes qui n'ont jamais détenu de chiens ou, selon la réponse du Conseil d'Etat, qui n'en ont plus détenu depuis 10 ans. Ces nouveaux détenteurs n'auront pas de cours pratiques obligatoires à suivre, mais devront toutefois se soumettre à une évaluation de conductibilité 18 mois au plus tard après avoir acquis le chien. S'ils échouent, ils devront alors repasser le test au besoin en suivant volontairement des cours pratiques pour améliorer leur maîtrise. Il s'agit là de mesures qui permettent de réduire les risques de morsures.

Ceci étant dit, sur la question de l'évaluation de conductibilité après 18 mois de détention, le Conseil d'Etat veut également la rendre obligatoire à tout nouveau chien et pas seulement à tout nouveau détenteur. Le Conseil d'Etat va ici plus loin que ce que nous demandons dans notre motion et, pour certains cas, probablement trop loin. La solution du Conseil d'Etat aboutit en effet au résultat, que par exemple une personne âgée qui a malheureusement perdu son chien de compagnie qu'elle détenait depuis 15 ans, devra passer cette évaluation de conductibilité si elle acquiert un nouveau chien. Un tel résultat n'est ni souhaité, ni souhaitable. Aussi, si la motion est acceptée, ce que j'espère, il faudra selon nous prévoir dans le projet de loi, pour les personnes qui ne sont pas considérées comme des nouveaux détenteurs, une exception à l'évaluation de conductibilité pour les chiens appartenant au groupe 9 selon la nomenclature de la Fédération cynologique internationale, soit les chiens d'agrément et de compagnie qui présentent d'ailleurs un taux de morsure extrêmement faible.

Je souhaite encore relever un élément important qui doit nous faire prendre conscience de la nécessité d'un changement de législation. En effet, le Conseil d'Etat indique que le Service des affaires vétérinaires estime que sur les 1500 évaluations de conductibilité qui seront faites chaque année dans le canton, entre 200 et 300 chiens devront être suivis par le SAAV, c'est-à-dire qu'il s'agit de chiens qui peuvent présenter des comportements dangereux notamment en raison d'un manque d'éducation. Entre 200 et 300 chiens par année, c'est énorme. Si la motion est refusée, ces chiens passeront donc sous le radar et le risque d'accident, qui pourrait être majeur, n'en sera qu'augmenté. En sachant cela, ne rien faire, c'est-à-dire refuser la motion, m'apparaît déraisonnable.

Je ne saurais conclure sans relever que l'Association fribourgeoise des clubs cynologiques, par la voix de son président, s'est montrée favorable à la réinstauration des cours obligatoires.

Augmenter le bien-être de l'animal et diminuer les risques de morsures par chien en prenant des mesures somme toute peu coercitives, tels sont les buts de la motion que nous vous demandons d'accepter, telle que proposée par le Conseil d'Etat.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis vétérinaire et j'ai été mordu par un appenzellois, Schnappenzeller en allemand, en 1968.

La loi sur les chiens est née d'une vague émotionnelle et la démarche légale basée sur l'émotionnel n'est jamais efficace. La loi sur les chiens a été émoisée par des faiblesses congénitales, telles que la notion de race. La réponse du Conseil d'Etat évoque des races listées. Mon expérience professionnelle m'impose de communiquer que c'est un panier percé et que les croisés et indéterminés sont très nombreux. Une race bien précise, dont le nom est connu de la rédaction, n'est même plus nommée dans l'enregistrement Amicus de peur de faire partie de la liste des animaux listés et elle est tombée dans la catégorie "indéterminé". Nous nous retrouvons bien des années plus tard à nouveau dans l'émotionnel, avec trois groupes d'influenceurs qui méritent tout notre respect: les cynophiles, les cynophobes et le lobby des éducateurs canins. Tous ont dans leur démarche la volonté de bien faire et de trouver une solution. Une augmentation d'annonces des cas de morsures est due en majorité à la démarche des pédiatres, et dans une moindre mesure, celle des vétérinaires. La pression publique et légale sur ces deux catégories est immense. Une base légale doit apporter une solution à un soucis et ce filet doit avoir des mailles

assez fines pour éviter toute tentation de le contourner. Je félicite du fond du cœur les deux motionnaires qui sont sensibles tant aux aspects de sécurité que du bien-être animal. J'ai été surpris de lire dans le message du Conseil d'Etat que seul un petit pourcentage de détenteurs suit des cours d'éducation. Il n'est pas cité ni la période, ni la méthode du comptage. Les canidés sont génétiquement des prédateurs et des carnassiers. Le seuil de révélation de cette base est différent d'un animal à l'autre. L'éducation dès le plus jeune âge va porter un vernis sur ce réflexe et est encouragée sur une base volontaire. Je ne reviendrai pas sur le problème du mordant sportif, très bien encadré dans une directive du SAAV et dont nous attendons la prochaine évaluation de l'efficacité. Ce déroulement naturel et sensé devrait nous servir d'exemple dans la démarche. Les obligations prévues dans une loi doivent éviter tout contournement envisageable. Je relève deux points:

1. La durée de la détention est facile à contourner en changeant le nom du propriétaire et cela se fait déjà pour les propriétaires de nombreux chiens qui sont répartis dans la famille avec des adresses différentes, pour éviter les éléments légaux qui s'appliquent aux meutes.
2. Pour ce qui concerne l'examen dans les 18 mois: si un chien est agressif et dangereux, il n'attendra pas 18 mois avant de mettre en évidence ses compétences. La sociabilité s'acquiert dans les premiers mois de vie. Après, c'est quasiment irréparable.

Il faudra bien valider la décision des experts. Comment sera estimée par exemple la légitimité de l'expert, membre d'un club de race au niveau cantonal? Quelle serait la responsabilité de l'expert et de l'Etat en cas d'accident après validation de la sociabilité des chiens? Si la nouvelle loi est appliquée, comment ne pas augmenter le nombre d'experts au SAAV? Et si la charge financière se reporte sur les nouveaux détenteurs, au vu de la lourdeur de la procédure, l'acquisition du chien serait-elle réservée à une seule élite? Ce serait dommage de rendre inatteignable aux plus modestes ce compagnon de vie qui rend la vie des plus âgés moins insupportable.

Beaucoup de morsures enregistrées sont le fait des races dites sans mimiques, tels que les shar-pei et les chiens nordiques. Ils sont incompris de leurs cousins qui eux, par la position des oreilles et des babines, indiquent leur statut relationnel. Mais cette incompréhension laisse de nombreux conflits raciaux et morsures. Malheureusement, la modification de loi n'a aucun effet sur cette problématique.

Le Centre rejoint l'analyse du Conseil d'Etat et vous demande d'accepter les modifications de la loi sur les chiens ainsi que son règlement tel que proposé.

**Bapst Bernard (UDC/SVP, GR).** Je déclare mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis propriétaire de trois chiens. Dans le cadre de mon travail de garde-frontière, j'ai conduit des chiens formés au mordant et à la recherche de stupéfiants pendant plus de vingt années. J'ai également fonctionné comme formateur et juge. J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons étudié la motion Collaud-Morel sur la demande de modification de la loi sur la détention des chiens avec beaucoup d'intérêt. La réintroduction d'une formation pour tout nouveau propriétaire de chien nous semble favorable à une révision de la loi et du règlement sur la détention des chiens dans ce sens. Nous voudrions également que le canton de Fribourg interdise les races de chiens considérées comme dangereuses. Les cantons de Genève ou du Valais l'ont fait. La liste des chiens soumis à autorisation devrait devenir la liste des chiens interdits dans notre canton. L'autorisation délivrée pour la détention de plus de quatre chiens adultes dans le même ménage doit être maintenue et devrait être complétée dans ce sens: pour être dans l'espace public ou à l'extérieur avec plus de quatre chiens, nous devons être au bénéfice d'une autorisation du SAAV.

Au chapitre 6 de la motion, nos deux collègues relatent le décès tragique d'une personne dans le district de la Glâne en janvier 2020, à la suite d'une morsure de son propre chien et mettent sur le devant de la scène le problème des chiens dressés pour mordre. Ils citent: "La réglementation est laissée à l'appréciation des organisations qui exercent cette activité. Celle-ci est très peu encadrée et contrôlée par les autorités. Chacun peut donc faire ce que bon lui semble." Concernant le cas malheureux d'Auboranges, un communiqué de presse est sorti le 25 novembre 2020. Celui-ci nous a informés que l'instruction ouverte consécutivement aux événements survenus à Auborange le 7 janvier 2020 était close. Une ordonnance de classement a été rendue le 23 novembre 2020. Le procureur général adjoint en charge de l'instruction avait déclaré dans le journal *Le Matin* du 26 janvier 2020 et avait mis en évidence que "on ne peut pas savoir si la quadragénaire a été victime d'un malaise ou d'un évanouissement avant les morsures fatales causées par le chien".

Concernant les activités cynophiles, en Suisse, il existe 1500 compétiteurs qui participent à diverses compétitions. Ces compétitions sont réglementées d'une manière extrêmement professionnelle et complète. Les juges ainsi que les HA "piqueurs" doivent être brevetés. Malheureusement, une grande partie des citoyens disposent d'informations erronées au sujet de ces compétitions, concernant notamment le module de saisie, vulgarisé en "mordant sportif". Pour exemple, en Mondioring, le module de saisie en est un seul parmi les sept autres: il y a, dans cet exemple, six exercices d'obéissance. Les conditions pour faire ces compétitions: en Suisse, 13 races sont agréées pour pratiquer ces compétitions très exigeantes.; le

chien doit être une race reconnue pour faire du Mondioring; le chien doit posséder un pedigree reconnu par la Fédération cynologique internationale; il doit être inscrit au Livre des origines suisses; il faut être inscrit dans un club de chiens reconnu par la Société cynologique suisse; et le chien ne peut commencer ces concours qu'à partir de l'âge de 12 mois.

La plupart des compétiteurs de ces différentes compétitions sont des policiers, des garde-frontière ou des militaires qui participent à ces compétitions à titre privé. Je ne pense pas que chacun puisse faire ce que bon lui semble. Nous suivrons le Conseil d'Etat sur le refus de l'interdiction de l'activité du mordant sportif, la question ayant déjà été réglée entretemps par la mise en vigueur de la nouvelle directive du SAAV. Notre groupe est d'avis que la directive du SAAV est suffisante.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin seit fast 20 Jahren Hundehalterin.

Die Abschaffung der obligatorischen Kurse durch den Bund im Januar 2016 war meiner Meinung nach ein gravierender Fehlentscheid. Umsom mehr begrüsse ich die Forderung der Motion, das Freiburger Hundegesetz zu ändern und Theoriekurse wiederum als obligatorisch zu erklären.

Persönlich wäre ich sogar so weit gegangen, nicht nur Theoriekurse als obligatorisch zu erklären, sondern auch die praktischen Kurse wieder obligatorisch einzuführen. Theorie allein ist gut und recht, aber die Praxis sieht dann oft ganz anders aus - nicht nur bei der Hunderziehung.

Die Motion schlägt vor, 18 Monate nach dem Erwerb des Hundes eine Prüfung abzulegen, in der beurteilt wird, ob die Halterinnen und Halter ihren Hund korrekt führen können und unter Kontrolle haben. Dazu frage ich mich, ob das nicht ein wenig zu spät ist. Vom siebten bis zum zwölften Monat befindet sich der Hund in einer wichtigen Lernphase. Mit 18 Monaten ist er dann ausgewachsen und seine Reifungsphase ist abgeschlossen. Nun zeigen sich alle Auswirkungen der zuvor betriebenen Erziehung. D

ie entscheidenden Dinge und leider auch die Fehler in der Erziehung hat er mit 18 Monaten stark verinnerlicht. Zwar bedeutet dies nicht, dass er nichts mehr lernen kann, aber es wird immer aufwendiger und schwieriger.

Ich frage mich deshalb, was gegen eine Prüfung bereits nach 12 Monaten spricht, wo gravierende Erziehungsfehler noch rechtzeitig aufgedeckt und dann noch relativ einfach korrigiert werden könnten.

Was das Halten von mehr als vier Hunden anbelangt, so bin ich hier eher skeptisch, diese Bewilligungspflicht aufzuheben. Zum Beispiel steht in der Antwort des Staatsrates, dass Halter von mehr als vier (grossen) Hunden diese nicht alle gleichzeitig spazieren führen würden. Wenn man aber bedenkt, dass man seinen Hund idealerweise 2-3 Mal täglich und im Ganzen rund zwei Stunden spazieren führt, müssten Halter von vielen Hunden mindestens zwei mal zwei Stunden ihre Hunde ausführen, und das verteilt auf zwei bis drei Mal täglich. Wer hat schon die Zeit dazu, wer macht das schon?

Ich zum Beispiel treffe relativ häufig Hundehalter und Hundehalterinnen mit mehr als vier Hunden beim Spaziergang, und das ist selbst für mich als Hundehalterin etwas beängstigend. Wie bereits gesagt, bezweifle ich, dass das Aufheben des Artikels 19 im Hundegesetz sinnvoll ist. Es erspart zwar administrativen Aufwand, ist aber nicht im Dienst der öffentlichen Sicherheit, auch wenn es sich hier wohl mehr um eine subjektive Sicherheit handelt.

Nach dem Gesagten ist die Fraktion Mitte-Links-Grün mit grosser Mehrheit mit dem geplanten Vorgehen des Staatsrats einverstanden. Das heisst:

- > Annahme der Einführung von obligatorischen Theoriekursen für neue Hundehalterinnen und -halter und der entsprechenden Änderung im Gesetz und Reglement über die Hundehaltung.
- > Die Ablehnung des Punkt 2, «Verbot der Schutzdienstaktivität im Sportbereich», erachten wir als begründet und stimmen der Ablehnung zu.

**Schneuwly Achim** (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche aus eigenem Interesse und möchte erwähnen, dass ich früher sehr, sehr grosse Angst vor Hunden hatte. Wer von euch, werte Kolleginnen und Kollegen, ist Besitzer eines Hundes? Ich bin es. Seit einem halben Jahr besitzen wir in unserer Familie einen kleinen Appenzeller-Hund. Unser süsses Hündchen bereitet uns tagtäglich grosse Freude. Jede Woche gehen wir in eine Hundeschule. Jedes Mal ist dieser Abend ein wunderschöner Moment. Unser Hund merkt bereits eine gute Stunde vorher, dass er in die Schule darf. Seine Augen leuchten, er springt in der Wohnung herum und wedelt mit dem Schwanz. Er freut sich immer riesig auf die Hundeschule, in welcher er sozialisiert wird.

Auch Hundehalter profitieren. In der Hundeschule lernen wir enorm viel, und zwar für die Praxis und für die Theorie. Wir Menschen lernen, wie wir mit Vierbeinern umgehen müssen. Jeder Hundehalter ist glücklich, wenn sich der eigene Hund gegenüber anderen Tieren und Personen korrekt verhält. Ich bin überzeugt: Von einer Schule profitieren Hund und Hundehalter. Wir Menschen sind verantwortlich für unsere Hunde, deshalb braucht es obligatorische Hundekurse.

Ich bin für die Aufteilung der Motion, wie vom Staatsrat vorgeschlagen.

Übrigens, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, seit wir selber einen Hund haben und mit ihm in die Schule gehen, habe ich die Angst vor Hunden verloren.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste accepte la motion et le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat.

La formation théorique et la formation pratique des détenteurs est essentielle. La maîtrise du chien dépend de l'adéquation entre les deux. Cette formation doit concerner l'ensemble des chiens, aussi bien un Jack Russel qu'un berger allemand. Chacun a ses potentiels et chacun a ses besoins et ses instincts.

L'éducation canine, c'est l'affaire d'un couple. Ce n'est pas simplement éduquer et former un chien, c'est essentiellement former son maître. Tout cela a déjà été développé par mes préopinants. Je voudrais juste relever deux ou trois préoccupations. L'une est que l'on omet que notre société évolue. Bon nombre d'entre nous n'ont plus de pratique, de connaissances, d'expérience, de culture avec les animaux. Ils n'arrivent pas à identifier les signaux qui sont donnés par ces derniers et n'arrivent pas à adopter l'attitude adéquate. Bien souvent, on considère son animal comme un jouet et non pas comme une entité, un être à part entière, avec son propre vécu, ses propres instincts et ses propres prédéterminants. C'est pour moi illustré par la peur qu'ont certaines personnes face à un troupeau de vaches et qui n'arrivent pas à voir qu'une mère doit protéger son veau. C'est donc bien plus large que la question de l'éducation canine. C'est pourquoi je pense que, comme parlement, nous avons à nous préoccuper de mettre en place les structures qui permettent aux nouvelles générations, mais aussi aux anciens, de connaître et d'identifier la vie en communauté, mais la vie en communauté aussi avec les animaux. La capacité de rencontrer, d'identifier les attentes, de pouvoir se comporter correctement. Même si cela paraît déplorable, cela est indispensable et c'est une responsabilité de notre collectivité vu l'évolution sociale.

Je n'ai pas mentionné mon lien d'intérêts: je suis membre passif d'un club cynologique.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). J'ai été longtemps éleveur de chiens. J'ai élevé des labradors, des bouviers appenzellois et des borders collies.

La question que je me pose, c'est qu'on voit qu'il y a une évaluation de conductivité qui sera mise en place et ma remarque est plutôt par rapport à l'adaptation qui sera faite en fonction du but d'élever un chien. Il est vrai que si j'ai actuellement par exemple un chien de troupeau, ce chien-là n'est pas du tout utilisé et on ne va pas en ville avec le chien sur un trottoir et je pense que cette évaluation de conductivité devrait plutôt se concentrer sur la dangerosité du chien, plutôt que sur d'autres mesures. En fonction de qui va amener ces évaluations, de qui va préparer la procédure pour ces évaluations, il est nécessaire qu'on tienne compte de ces différences, parce que sinon on aura quelques chose qui ne va pas du tout aller et on ne va pas s'adapter à l'utilité du chien à l'achat. Je pense que c'est très important.

Concernant la dangerosité, elle peut être due à une mauvaise éducation par rapport au rappel, mais aussi un chien peut être dangereux à la maison, alors qu'à l'extérieur pas du tout. On peut avoir une évaluation qui est faite complètement à l'extérieur du domicile où le chien n'a pas du tout la même attitude qu'au domicile, et finalement on pourrait manquer un chien qui pourrait attaquer quelqu'un à son propre domicile. On parle ici surtout de chiens qui sont dominants, qui ont été enlevés trop tôt de la mère, qui deviennent dominants et ça, c'est extrêmement dangereux. On remarque aussi qu'il y a des gens qui sont parfois trop gentils avec leur chien au départ, parce qu'ils ne se rendent pas compte qu'un chien peut devenir dominant et le rendent involontairement dominant.

On a aussi quelques problèmes avec les chiens qui sont importés. On sait que maintenant il y a certaines associations qui vont chercher des chiens, disant qu'elles vont sauver des chiens à l'étranger parce qu'ils sont laissés à l'abandon et qui les importent en Suisse. On a un gros problème avec ces chiens-là et là il y a je pense aussi la réglementation qui devrait tenir compte de ces chiens-là. Il faudrait accentuer l'évaluation de ces chiens, parce que c'est vrai que là, il y a de sérieux problèmes aujourd'hui.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Je déclare ici mes liens d'intérêt: je suis propriétaire de chiens, à qui je fais suivre des cours. J'ai eu des chiens toute ma vie, je me suis occupée toute ma vie de chiens de toutes races, en passant du dorberman au yorkshire.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, mais je voudrais faire une ou deux remarques ici.

Tout d'abord, je constate qu'on a tendance à tout mettre dans le même bain et, comme l'a dit le député Ducotterd, tous les chiens ne sont pas du tout façonnés de la même manière: certains réagissent tout à fait différemment, selon qu'ils sont chiens de défense, de bergers ou d'agrément. Aussi, il est très important que l'on puisse, dans les cours, même si on met les chiens ensemble, différencier la manière d'aborder le dressage si je puis dire non seulement du chien, mais aussi de son propriétaire. A ce sujet, je voudrais aussi, et comme l'a dit le député Butty, que si l'on rend le cours obligatoire, on se préoccupe également du prix de ces cours. En effet, j'ai pu voir qu'il y a des quantités de variables suivant les sociétés ou les personnes qui donnent des cours. Il y en a qui nous obligent à être membre d'une société, certains nous font payer des prix qui sont corrects pour des cours collectifs, mais d'autres qui vous font des prix surfaits.



Cependant, j'ai aussi pu constater, à ce propos, que lorsqu'il y a un accident avec un chien – parce que même le chien le mieux éduqué reste un animal et il ne faut pas l'oublier, un accident est toujours possible, comme un accident avec un enfant est toujours possible – lorsqu'on fait évaluer des chiens, il y a des évaluateurs qui profitent de la situation pour faire payer des montants absolument usuraires aux propriétaires, pour constater qu'en fait le chien n'est pas dangereux. Et ça aussi, il faudra que ce soit réglementé, parce que c'est inadmissible que l'on profite de la situation de détresse dans laquelle se trouve un propriétaire mis en face d'un problème tel que celui-ci et qui doit encore déboursier des sommes astronomiques pour faire évaluer son chien.

Enfin, il y a un élément qui me tient également très à cœur, c'est qu'on a tendance à prendre les propriétaires de chiens pour des assassins en puissance. Mais il faut aussi se rendre compte que, malgré toute la bonne éducation que vous donnez à votre chien, la réaction de personnes, voire d'enfants, qui se jettent subitement sur un chien, peut évidemment causer une peur à l'animal et celui-ci réagit instinctivement quand il a peur. Quand il a peur, c'est un peu comme nous quand on a peur, on a parfois des réactions imprévues. En ça, l'éducation de la population est un élément important, parce qu'il est vrai qu'on a l'habitude maintenant de se distancer un peu de tout ce qui est vie animale et vie urbaine. A mon avis, les cours de chiens, c'est très important, l'éducation des propriétaires c'est encore plus important, mais également la sensibilisation de la population qui devrait prendre des mesures à cet effet. Cela me paraît devoir former un tout.

**Collaud Romain (PLR/FDP, SC).** Je prends la parole comme comotionnaire avec mon collègue député et néanmoins ami Bertrand Morel, ainsi que comme rapporteur du groupe libéral-radical.

Pourquoi avons-nous déposé cette motion? Il y a en effet plusieurs raisons qui nous ont poussé à agir. D'une part, nous avons constaté que l'abandon des cours pour les détenteurs de chiens par la Confédération et la délégation aux cantons posaient certains problèmes. En effet, que ce soit au niveau de l'augmentation des morsures, du traitement du meilleur ami de l'homme ou encore sur la connaissance générale d'un animal de compagnie, voire de travail, il y a beaucoup de lacunes et cela induit que des cours soient réintroduits.

D'autre part, concernant le mordant sportif, des entraînements sauvages se déroulaient dans des endroits totalement inappropriés – alors que cette pratique peut s'avérer extrêmement dangereuse pour des promeneurs, des enfants, des sportifs, qui pourraient se trouver à proximité. Alors imaginez que lorsque vous allez courir avec Bertrand dans la forêt entre Cottens et Neyruz, par exemple, que vous vous retrouvez pris en chasse par un chien dressé pour mordre, vous êtes simplement contents de courir plus vite que votre compère! Trêve de plaisanterie.

Nous avons donc travaillé sur deux axes, à savoir sur l'aspect de la réintroduction des cours et sur l'encadrement du mordant sportif. Concernant la réintroduction des cours, l'avis de beaucoup de détenteurs converge sur notre volonté et voient cette obligation comme importante, que ce soit pour le bien-être de l'animal, que ce soit pour la connaissance générale du chien ou encore sur sa conduite. Il est de notre avis primordial de suivre des cours. La formation du maître est autant importante que l'éducation du chien.

A la quasi unanimité, même des plus réticents, chaque propriétaire revient enchanté de ces cours tant le comportement d'un chien peut être complexe. Ce n'est pas parce que vous avez eu un chien pendant dix ans que le suivant sera identique. Bien au contraire, ils ont tous des personnalités différentes, des réactions différentes et ces cours permettent d'appréhender le comportement de son animal.

Alors vous pouvez bien évidemment discuter de l'obligation d'examen de conduite pour les chiens de la catégorie 9, soit les chiens de compagnie, à savoir les petits chiens, mais ces détails pourront toujours être adaptés en commission.

Concernant le second axe, la nouvelle directive sur l'encadrement du mordant sportif est sortie simultanément à notre motion. Cette dernière, après consultation avec les professionnels de ce secteur – soit les conducteurs de chiens de police, d'armée ou encore avec la Fédération de cynologie fribourgeoise – répond aux attentes et c'est pourquoi nous nous rallions au Conseil d'Etat sur ce point. Elle permettra de garder un contrôle sur cette pratique, qui peut devenir dangereuse quand elle est mal encadrée.

En conclusion, la cohabitation des humains et des animaux devient de plus en plus exigüe et il est de notre devoir de faire en sorte que cette dernière se passe au mieux. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** La détention de chiens est un sujet éminemment sensible et émotionnel. Comme dans tout dossier de ce type, avoir une approche pragmatique et trouver le juste équilibre n'est pas chose facile. En l'occurrence, ici il faut trouver l'équilibre entre partisans d'une plus grande sécurité et ceux d'une plus grande liberté pour les détenteurs de chiens.

Comme vous avez pu le lire, la position du Conseil d'Etat sur la présente motion est à l'image de cette quête d'équilibre, en vous proposant le fractionnement et l'acceptation partielle de la motion. Le Conseil d'Etat vous invite donc à soutenir l'introduction de l'obligation de suivre des cours théoriques et des évaluations de conductibilité pour tout nouveau détenteur

de chiens, pour tout nouveau chien respectivement. Il vous propose néanmoins de rejeter l'interdiction du mordant sportif. M. Morel l'a évoqué, il y a lieu de réfléchir à des possibilités d'exceptions. Ce débat a déjà eu lieu dans d'autres cantons; il est extrêmement sensible et difficile. Je pense effectivement que nous devons prévoir des exceptions et que nous devons laisser la possibilité de régler ces exceptions dans une ordonnance, car c'est quelque chose qui évolue extrêmement vite et qui doit s'adapter la réalité du terrain.

La possession d'un chien n'est pas anodine. S'il est important que les détenteurs connaissent leur animal, il est important qu'ils puissent anticiper ses réactions. Une formation théorique, qui était d'ailleurs obligatoire il y a peu, semble pertinente et devrait contribuer à accroître non seulement la sécurité, mais également la qualité de la relation entre le détenteur et son chien. En sensibilisant et en informant les propriétaires sur les règles de base – notamment également pour les déjections canines, le ramassage, la tenue en laisse –, elle devrait aussi permettre une meilleure cohabitation entre les différents acteurs concernés, que ce soit en milieu urbain, en forêt, dans les champs ou dans les pâturages. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous invite à soutenir la motion sur ce point, tout en précisant que sa mise en œuvre se fera par le biais d'une adaptation de la loi et non celui d'une ordonnance d'application.

Sur le sujet du mordant sportif, vous avez pu constater qu'une directive préparée depuis deux ans est entrée en vigueur en novembre dernier et donne un cadre à cette activité. J'ai eu un entretien avec les auteurs de la motion et l'Association fribourgeoise des clubs cynologiques. Nous sommes arrivés ensemble à la conclusion qu'il n'était pas pertinent de modifier les règles du jeu, avec une interdiction. Il fallait attendre de pouvoir constater les effets de ces nouvelles dispositions avant d'envisager, si nécessaire, de revoir les règles. D'autant plus que, comme vous le savez, le mordant sportif a également des buts louables, notamment pour la formation des chiens de sécurité et que le cadre mis en place est estimé trop restrictif par une minorité, tandis que d'autres le trouvent adapté, voire insuffisamment restrictif. Les effets de cette directive seront donc évalués après deux ans de mise en vigueur.

La question de la durée avant la conductibilité a été soulevée par M. Butty et M<sup>me</sup> Mäder je crois. La discussion aura lieu dans le cadre de la planification et de la rédaction de la loi. Il faut néanmoins rappeler que la responsabilité d'éduquer son chien appartient toujours au propriétaire. Il s'agit ici d'un contrôle qui doit être fait suffisamment tôt pour éviter les accidents, mais suffisamment tard pour permettre au propriétaire de former son chien et notamment, ce n'est pas interdit – et je salue le fait que M<sup>me</sup> Schnyder le fasse – de suivre des cours qui ne sont pas obligatoires, mais qui peuvent être faits sur une base volontaire.

Pour la question des cas de chiens et d'évaluation obligatoire, ici c'est une solution pragmatique qui est proposée. Il faut savoir que c'est très facile à contourner. Cela a été cité par un député: il n'y a qu'à associer ces chiens à différents noms de propriétaires, ça n'empêche pas ni Madame, ni Monsieur, de partir le matin avec les différents chiens. Le fait de pouvoir tester chaque chien donne une réponse à mon avis plus efficace et aussi pragmatique à cette solution.

Concernant l'interdiction de certaines races, M. Bapst est expert et je ne vais contredire son expertise. Par contre, d'autres experts nous disent que l'interdiction de races n'est pas pertinente, car il y a des chiens qui seront non listés qui peuvent être tout aussi dangereux. Ici, la pratique et le pragmatisme voudraient qu'on évalue chaque chien et qu'on puisse évaluer la dangerosité par rapport à chaque chien.

L'évaluation de la conductibilité, notamment les différences dont on doit tenir compte en fonction du type d'utilisation du chien, effectivement que ce soit un chien de compagnie, un chien d'élevage, il y a différentes règles qui existent. Ici, j'ai envie de dire que nous n'allons pas réinventer la roue, il existe notamment l'Association suisse des vétérinaires cantonaux qui a émis des directives, qui existent depuis 2010. Nous allons bien évidemment nous en inspirer et bénéficier de l'expérience des autres cantons aussi.

Concernant le nombre de collaborateurs au sein du SAAV, effectivement ici l'idée n'est pas de faire chaque contrôle, chaque évaluation de conductibilité par le SAAV, mais de s'appuyer sur les éleveurs, sur les sociétés cynologiques, pour faire ces évaluations. Bien évidemment, un cadre sera donné par le SAAV. Les conditions d'évaluation seront définies et il y aura des sondages pour contrôler que ces évaluations soient menées correctement. Ceci nous permet, de manière pragmatique, de ne pas augmenter le nombre de collaborateurs au sein du SAAV.

La question du prix a effectivement été évoquée. C'est quelque chose que nous devons étudier et veiller à ce qu'il y ait des mesures qui permettent d'éviter les abus, comme cela a été signalé.

On a parlé aussi de l'éducation non seulement du détenteur de chiens, mais aussi du public. Je pars du principe que le fait d'avoir une formation obligatoire permettra aussi à ces propriétaires de mieux informer la population de manière générale. Le fait de monter en niveau de formation permet, je le crois, à toute la population d'être mieux formée.

Après toutes ces considérations, je vous invite donc à accepter cette motion, avec le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat.

> Au vote, le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat est accepté par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 94.*

> Au vote, la prise en considération de la partie 1 (cours obligatoires) est acceptée par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Julmy

Markus (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 94.*

*S'est abstenue:*

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération de la partie 2 (mordant sportif) est refusée par 88 voix contre 6. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 6.*

*Ont voté non:*

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 88.*

*S'est abstenu:*

Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## Communication

. Avant de vous transmettre les résultats de l'élection de ce matin, j'aimerais transmettre des ondes positives et tous nos vœux de succès à notre jeune talent fribourgeois Gjon's Tears, qui va défendre ce soir les couleurs de la Suisse au concours Eurovision de la chanson. On lui tient vraiment les pouces, tous comme les Brocoises et les Brocois, ainsi que tout le district de la Gruyère. Bonne chance à Gjon's de la part du Grand Conseil fribourgeois.

—

**Election (autre) 2021-GC-3****Un membre du Conseil de la magistrature (CM), en remplacement de Nadine Gobet**

---

Scrutin uninominal

**Premier tour**

Bulletins distribués: 104; rentrés: 99; blancs: 1; nuls: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> et MM. Katharina Thalmann-Bolz (35), Elias Moussa (35) et Hubert Dafflon (27).

**Deuxième tour**

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 0; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> et MM. Katharina Thalmann-Bolz (40), Elias Moussa (36) et Hubert Dafflon (26).

**Troisième tour**

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blancs: 1; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> et MM. Katharina Thalmann-Bolz (38), Elias Moussa (35) et Hubert Dafflon (27).

M. Dafflon est éliminé.

**Quatrième tour**

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blancs: 9; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue M<sup>me</sup> *Katharina Thalmann-Bolz*, à *Morat*, par 53 voix.

M. Elias Moussa a obtenu 42 voix.

> La séance est levée à 11 h 42

*La Présidente:*

**Sylvie BONVIN-SANSONNENS**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*